

«J'ai appris qu'une vie ne vaut rien, mais que rien ne vaut une vie.» André Malraux



P. P. 1200 Genève 2

Nº 24 juillet/août/septembre 2006

Voix d'Exils

TRIMESTRIEL ROMAND D'INFORMATION SUR L'ASILE



La peur de l'étranger est-elle une réalité?

Explications de Sandro Cattacin, Karl Grunberg et Alfredo Camelo.

Lire pages 4-5

Dossier

La Commision suisse de recours en matière d'asile (CRA) dissipe le brouillard autour des persécutions non-étatiques.

Lire pages 9-12

Actualité

Lire page 3

Blocher n'était pas en campagne à Mont-sur-Rolle



International

Lire page 8

Ils marchent contre l'oubli des victimes de Srebrenica



Référendum

Lire page 2

Dernières nouvelles de la campagne







EDITO

Salut les artistes!

Les artistes s'engagent et prennent position même si, on le sait, «l'art n'est pas d'un parti». Les mots de la révolte, de dénonciation d'une décision ou d'un acte injuste viennent souvent de la s'incrustent dans les esprits pour la postérité. Le «J'accuse» de Zola, le «Discours sur le colonialisme» d'Aimé Césaire ou, plus récemment, le «One man one vote» de Johnny Clegg, sont autant de preuves que d'exemples magnifiques de l'engagement citoyen des artistes. A côté de ces trois illustres noms, de centaines d'autres ont marqué également le monde moderne de leurs empreintes artistiques.

De nos jours, ère cathodique oblige, la tendance est à l'apparition flamboyante sur des plateaux de télévision si possible pour «engranger des sous pour des bonnes causes». Ainsi, pour soutenir des réfugiés partout dans le monde, il nous est donné de voir à l'œuvre des célébrités comme Angelina Jolie, Barbara Hendricks ou Julien Clerc. Ces présences médiatiques ne sont pas négatives a priori, mais ont peu à peu assimilé l'image de l'artiste à une ombre sans conscience qui plane sur sa société, distillant un peu de bonheur sur la foule sur ordre de ses managers de tout

Pas moins de 700 artistes suisses viennent d'apporter un fracassant démenti à cette description. L'artiste citoyen est de retour et s'exprime haut et fort en dehors de la scène, de l'atelier ou du cercle des poètes. Il n'est pas seulement un «entertainer» manipulable à volonté, mais une authentique voix de la réflexion et du courage

Dans un manifeste, Jean-Luc Bideau, Michel Bühler et des centaines d'autres appellent leurs concitoyens à rejeter une politique d'asile inhumaine et «indigne de la Suisse». Le «NON» est massif chez ces artistes qui, on entend souvent, dépendent des subventions de la Confédération pour exercer leur métier. Mais, en vrais artistes, ils savent qu'ils prennent position pour l'«éternité» et non pour une clientèle politique influencée par des intérêts éphémères

Et ils le font savoir en organisant un «Tour de Suisse» en dix étapes dans toute la Suisse. Que la foule helvétique leur réserve de belles acclamations au bord de la route où passera ce long peloton de la conscience citoyenne.

La Rédaction

Référendum

Dernières nouvelles de la Campagne

Les partisans du «NON» ne baissent pas les bras même si un sondage de l'Institut GFS pour le compte de SRG SSR Idée Suisse réalisé auprès d'un millier de personnes, montre que la loi sur les étrangers et la loi sur l'asile seraient acceptées, si les sondés avaient voté à la mi-août. La Loi sur l'asile aurait été acceptée par 54% contre 27% et la Loi sur les étrangers par 59% contre 23%.

Par contre, respectivement 19% et 18% des personnes interrogées étaient indécises. Le mois de septembre sera riche en événements populaires partout en Suisse romande, pour essayer de renverser la tendance.

Fribourg

Le Collectif 2x Non aux Lois sur l'asile et sur les étrangers organise une journée d'action et de mobilisation le 9 septembre dans la ville de Fribourg. Au programme: une séance d'information sur les Lois (Asile et Etrangers), présentation de films, musique... Manifestation dès 13h30 devant le Temple, rue de

Genève

Exposition de photos d'Olivier Jobard sur le thème: «Itinéraires clandestins, carnet de route d'un immigrant». Du 5 au 23 septembre, à la bibliothèque municipale de Saint-Jean.

La Ligue Suisse des Droits de l'Homme organise un festival de musique qui aura lieu les 8 et 9 septembre au Parc des Bastions. Une invitation festive à voter 2 X NON le 24 septembre 2006 à la Loi sur les étrangers et à celle sur l'asile.

Fête de soutien à l'Usine le vendredi 15 septembre Au programme: apéritif et discussion, projection du film «Swiss sans-papiers» d'Andreas Hoessli, débat avec Karl Grünberg, Maryelle Budry, Michel Ottet, Ismaïl Türker et Serge Ducrocq et soirée drum & bass au Zoo avec Thai-D. Loccomotion, Zodiac, Flax. MC JP. MC Yasmine, MC Alex, MC Eniroc.

Lausanne

Dimanche 10 septembre, de 14h à 20h sur la place du Port à Ouchy. Information, prises de parole, danse, contes, chanson, musique et théâtre avec Daniel Brélaz, Eunide Gachoud, Dominique Scheder, Etienne Zbaeren, Zou.

17h: Théâtre sous chapiteau: «Aube noire sur la plaine des merles».

Mézières (VD)

Soirée-débat organisée par le Conseil de service

Voix d'Exils N° 24

Sommaire

Actualité

Λ.	Blocher	n'était	pas	en	campagne	
Ν	/lont-sur	-Rolle				

Interview

Sandro Cattacin explique son étude	4
sur la xénophobie	

4-5

3

Eclairage

Le référendum	ı en Suisse	6
---------------	-------------	---

-7

International

La marche de solidarité de Srebrenica

Dossier

Les persécution	ons non-étatiques
enfin reconni	ies

9-12

Opinion

Souffrance psychologique de	s jeunes
exilés rwandais	

14-25

Rubriques

Pages cantonales

26-31

Non à l'exclusion Loi sur l'asile Non à l'arbitraire

communautaire «présence et solidarité» de l'EERV le samedi 9 septembre, sur le thème: «Tu ne biaiseras pas avec le droit d'un immigré» avec Hélène Küng, aumônière au CERA de Vallorbe. Projection du film «NEM-NEE».

Sierre

L'Alliance de Gauche sierroise sera dans la rue le samedi 9 septembre et distribuera son iournal «le Poivrier». Ce numéro est consacré à la double votation LAsi et LEtr du 24 septembre.

Distribution de flyers dès 13h00, Place du Midi le samedi 9 septembre.

Débat public: «Enfants de migrants» à 20h00 le mercredi 13 septembre, Aula François-Xavier Bagnoud.

9 septembre, de 10h à 12h; Information au marché. 17h, cour de la Valsainte: animation, information, prises de parole, chanson, musique, théâtre, petite restauration.

19h30: théâtre sous chapiteau: «Aube noire sur la plaine des merles».







Mont-sur-Rolle Le bras de fer au sujet de l'asile n'a pas eu lieu

Face à l'offensive annoncée des défenseurs du droit d'asile et des étrangers qui l'attendaient de pied ferme à Mont-sur-Rolle, le conseiller fédéral Christoph Blocher a préféré jouer la défense.

La commune de Mont-sur-Rolle semblait trop petite ce 31 juillet à la tombée de la nuit. En plus des 1983 Montois, dont la majorité avait envahi la place communale dès le début de l'après-midi, les curieux et autres journalistes ont fait massivement le déplacement depuis Lausanne, Genève et bien d'autres localités romandes pour voir et entendre le sage zurichois face à ses contradicteurs de la société civile. La veille, Karl Grunberg, de ACOR SOS-Racisme, confiait à la rédaction de Voix d'Exils que Mont-sur-Rolle serait une «rencontre amicale avec le chef du Département de justice et police le jour de la fête nationale, mais aussi un moment de vérité sur le suiet de l'asile.»

L'Asile sous silence

Le sujet «qui fâche» a été abordé mais sous forme d'animations musicales et théâtrales bien avant l'arrivée du M. Blocher. Le dispositif d'ordre et de sécurité a contenu les militants loin de la sphère où il devait intervenir. Toutefois, l'immense foule (pour une si petite commune qui n'avait jamais accueilli une telle assemblée) a posé quelques soucis aux agents de la sécurité et au syndic lui-même. «Vous accueillir n'est pas de tout repos», relevait le syndic du village, Hubert Monnard, au moment de prononcer son discours de bienvenue à M. Blocher et son épouse Silvia. Une trentaine de policiers se tenaient prêts à empêcher les agissements d'éventuels fauteurs de troubles.

Aucun incident majeur n'a été enregistré, à l'exception de quelques huées étouffées par des applaudissements. M. Blocher a habilement évité de soulever la question de l'asile et des étrangers, son cheval de bataille. Il a plutôt axé son allocution sur les valeurs de la Suisse. Il a insisté sur la liberté, l'indépendance et la neutralité. «Oui à l'ouverture, non à l'aliénation de notre liberté d'action», a til martalé.

Face aux médias, le conseiller fédéral a encore tout fait pour éluder le thème de l'asile. Répondant aux questions d'une journaliste venue du Tessin qui voulait en savoir plus sur les votations du 24 septembre prochain, le chef du Département de justice et police a tout juste précisé: «La fête nationale n'est pas l'occasion de battre campagne pour une loi. La célébration de cet anniversaire est beaucoup plus importante.»



Christoph Blocher à Mont-sur-Rolle 🔨

La seule fois où il a clairement évoqué l'asile a été lorsqu'il a répondu à une Montoise d'origine congolaise, Ange Bandjo. Celle-ci a eu l'audace de se rapprocher de M. Blocher, vêtue d'un T-shirt rouge sur lequel était imprimé le slogan «Votez deux fois Non!» «Votez deux fois Oui!», lui a lancé tout sourire le conseiller fédéral.

La Suisse, sur la défensive?

Tout compte fait, le conseiller fédéral responsable de l'asile a abandonné ce jour-la l'arène politique aux opposants. L'occasion était trop belle pour la laisser filer. S'il n'avait rien prévu de dire sur le sujet, il ne pouvait pas ne pas entendre ses contradicteurs. La pasteure Sarah Golay de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud a endossé le rôle de porte-parole des pourfendeurs des Lex-Blocher. Faisant allusion au système de jeu footbalistique italien, elle a condamné «le cadenaccio (défense ferme) de la Suisse.» Elle a plaidé pour une politique d'ouverture. Le discours a emporté l'adhésion des défenseurs du droit d'asile et des étrangers qui l'ont acclamé. Dans la foule. Elise Etienne.

membre de la Coordination Asile Vaud, brandissait une pancarte où était écrit: «La liberté est partie.»

A la question de savoir pourquoi elle manifestait ainsi, sa réponse fut nette et énergique: «M. Blocher a bâti sa fortune avec des entreprises à l'étranger, mais il ne veut pas des étrangers dans son pays.» Sylvain Blanc nous a déclaré: «Je ne suis pas d'accord avec la politique de M. Blocher car elle ne tient pas compte des valeurs humaines», ce militant de gauche est venu à Mont-sur-Rolle pour l'occasion et n'a pas hésité à acheter sur le champ le T-shirt «Votez deux fois Non!»

La visite du controversé conseiller fédéral a été un sacré coup de publicité pour la commune vigneronne. Pour l'occasion, elle a produit la cuvée du jour, une AOC «Blocher sur Rolle», avec une étiquette à l'effigie du conseiller fédéral sur laquelle figurent même quelques caricatures qu'il a fort appréciées. La fête nationale célébrée par anticipation dans cette petite commune vaudoise a été belle pour le ministre UDC.

Andy MACK







 \bigoplus

Interview

La Suisse est-elle misanthrope?

Karl Grunberg

Secrétaire général de ACCOR SOS-Racisme, Lausanne

«C'est à la fois intéressant et fondamental qu'une institution académique comme l'Université de Genève se penche sur le sujet. L'équipe du professeur Cattacin a révélé que c'est un phénomène de masse. Cette étude va permettre à ce qu'il y ait un vrai débat de fond sur la nature de ce problème et des mesures à prendre pour l'éradiquer. Je note que c'est la deuxième contribution importante du monde académique, la première étant le rapport Bergier. Mais ce dernier rapport n'a éclairé que la période 1939-1945 et a occulté les périodes antérieures et postérieures. L'étude du professeur Cattacin met justement le doigt sur le fait que le racisme en Suisse se manifeste depuis des décennies, gérée de mains de maître par le monde politique qui a multiplié des mesures pour supprimer le droit des étrangers et le remplacer par le régime des autorisations de séjour. C'est un ingrédient essentiel dans la consolidation du racisme dans la Confédération helvétique. La politique constante de l'Etat suisse consiste à faire correspondre l'étranger extra-européen à un profil donné, confirmé par la réponse à la question suivante: l'étranger X n'altère t-il pas l'identité nationale suisse? Mais je reste sur ma fin, car cette recherche ne se limite qu'à l'expression extrémiste des comportements



Une équipe de sociologues suisses a mis au point un instrument de surveillance de la misanthropie et de l'extrémisme de droite. Selon un premier test, plus de la moitié des Suisses ont des préjugés contre les étrangers. Mais 77% d'entre eux souhaitent une meilleure intégration. L'étude a été dirigée par Sandro Cattacin, professeur au Département de Sociologie de l'Université de Genève. Nous l'avons rencontré afin qu'il puisse clarifier les résultats de sa recherche pour les lecteurs de *Voix d'Exils*.

Voix d'exils:

Comment votre équipe a-t-elle été amenée à mener cette étude?

Sandro Cattacin

L'origine de cette étude s'explique par le fait qu'en Suisse, il n'existe aucun instrument permettant de mesurer la cohésion sociale. Du coup, le Programme national de recherche «Extrémisme de droite – causes et contre mesures» du Fonds national suisse a mis au concours un projet d'étude sur l'extrémisme droite, une manifestation importante de l'état de notre société vis-à-vis de l'acceptation du pluralisme. Mon équipe a participé à ce concours que nous avons remporté. Nous avons alors réalisé cette recherche avec la participation de trois institutions: Swiss Forum For Migration and Population Studies (SFM), l'Institut Erasme (institut d'études et

de sondage en sciences humaines) et l'Université de Genève

Et quels étaient les fondements de l'étude?

Nous nous sommes basés sur une recherche menée en Allemagne sur les attitudes antihumaines. Nous avons déterminé les groupes qui sont discriminés dans notre pays puis nous avons défini une série de paramètres permettant d'évaluer dans quelle mesure la population suisse accepte la différence. Nous n'avons pas seulement pris en compte les questions liées à l'immigration mais aussi celles en relation avec l'homosexualité, le rôle de la femme dans notre société, la position des personnes porteuses de handicap, et évidemment avec la xénophobie et l'antisémitisme.











Quelles sont les causes exactes de la xénophobie en Suisse selon votre étude?

Lorsque la loi sur les étrangers est discutée dans les années 1920, les arguments avancés sont la peur d'une influence politique des étrangers. Le terme de «surpeuplement politique des étrangers» est inventé. Du coup, on commence à discuter de la question de la xénophobie d'une manière politique. A la suite de la seconde Guerre Mondiale, les migrants arrivent et avec eux la peur du «réchauffement économique». S'ajoutent des critères de surpeuplement économique; on considère que les migrants sont dangereux pour le développement de notre économie. A la fin des années 60, les peurs culturelles entrent en jeu. On traite les Italiens de «dangereux», de «mafiosi». Dans les années 70, apparaît le problème environnemental. On fait alors porter aux migrants la responsabilité de la transformation de la «société romantique suisse» en société industrielle. Ils représentent un danger pour l'économie, ils sont le danger politique. On persécute les Italiens communistes qui sont accusés d'amener des habitudes nouvelles en Suisse. Il y a donc un apprentis-

sage de la xénophobie dans ce pays vieux de près de 100 ans.

Comment les Suisses se sont-ils exprimés par rapport à ces critères de peur?

Selon les sondages, les Suisses sont favorables à une société multiculturelle différenciée. Ils voient

l'apport des étrangers à ce pays, mais c'est une source de peur. Elle est en relation avec beaucoup de dimensions. Elle est davantage présente chez les personnes avant bénéficié d'une éducation limitée: moins on a étudié. moins on est capable de faire un discours différencié. La peur est également en relation avec le lieu de vie: les personnes qui habitent dans des centres urbains rencontrent moins de problèmes avec les migrants. Moins on a d'étrangers autour de nous, plus on a peur d'eux. Les personnes qui sont en étroite relation avec la différence sont nettement plus ouvertes que celles qui ne le sont pas. Les théories de contacts montrent que les gens qui ont vécu plus de six mois à l'étranger sont beaucoup plus ouverts que ceux qui n'ont

jamais quitté leur pays, si ce n'est pour les vacances. Ceux qui sont naturalisés sont plus ouverts à l'égard des migrants parce qu'ils ont vécu dans leur peau.

Et l'asile dans tout cela?

L'image du requérant d'asile est d'abord négative. On veut punir ceux qui utilisent l'asile pour atteindre d'autres objectifs, comme la criminalité, ou même la recherche d'un job. Lorsqu'on leur demande si on doit supprimer l'asile, les Suisses disent non; la procédure doit rester ouverte pour les «vrais réfugiés».

Qu'en est-il de l'influence des médias sur la population?

Une partie importante de la population est influencée par les médias et les politiques. Si le politique dit qu'il y a des abus, la population le croit; si les médias mettent en évidence le lien entre les requérants d'asile, la criminalité et les autres problèmes de la société, c'est un nouvel élément de référence. Rares sont les prises de positions positives à l'égard des requérants d'asile. Et très rares sont les prises de position argumentées.

Propos recueillis par Shuku KOMBE et Andy MACK

Les personnes qui habitent dans des centres urbains rencontrent moins de problèmes avec

les migrants.

L'étude (en anglais) peut être téléchargée à partir du site du Département de Sociologie: www.uniqe.ch/ses/socio

Alfredo CAMELO Coordinateur de l'Association

Coordinateur de l'Association «PLURIELS», Genève

«Je ne suis pas surpris qu'un Suisse sur deux soit xénophobe. Mais, d'une manière empirique, je pense que dans certaines régions les résultats pourraient indiquer une proportion beaucoup plus importante de personnes ayant un comportement xénophobe. Je peux citer les cantons de Fribourg, Valais, Soleure, Lucerne, par exemple; des régions où l'on n'est pas habitué à voir souvent les étrangers. Par contre, le phénomène est fortement atténué dans des grands centres urbains comme Zurich, Genève et Lausanne....

Notre travail à «Pluriels» est basé sur la prévention des problèmes psychologiques et sociaux des migrants mais, au vu de l'importance du fléau du racisme, nous ne cessons de serrer les coudes avec des partenaires dont ACCOR SOS-Racisme, la Ligue contre le racisme et l'anti-sémitisme (LICRA) et la Coordination Asile.

Je connais beaucoup de Suisses qui se battent, qu'ils soient militants ou pas, simplement par conviction morale ou religieuse, contre toutes les formes de discrimination et de racisme. C'est une responsabilité historique, morale et éthique que de mettre au premier plan de ses actes quotidiens les notions de respect de l'autre, de l'unité et de solidarité.»









Eclairage

Qu'est-ce qu'un référendum?

Plusieurs parutions de Voix d'Exils (les numéros 21,22 et 23) ont largement traité le sujet relatif aux révisions de la Loi sur l'asile et celle sur les étrangers. Suite à l'adoption par le Parlement le 16 décembre 2005 des textes révisés dans le sens d'un durcissement, un référendum a été lancé par plusieurs organisations de défense du droit d'asile et des figures du monde politique et culturel. Qu'est-ce qu'un référendum? Comment l'organise-t-on en Suisse? Ces deux questions sont régulièrement posées par des lecteurs de Voix d'Exils. Donnons une définition du référendum sur la base des éléments publiés dans «Libertés, modes d'emploi», un guide édité par l'Etat de Genève.

Définition

Le référendum est une institution qui permet à un groupe de citoyens de demander aux autorités de soumettre une loi votée par le

Parlement aux électeurs. Si la majorité de ceux-ci refusent cette nouvelle loi, elle est annulée. C'est le cas de la Loi sur l'asile révisée par la majorité parlesoumise au vote le 24 septembre prochain. Le référendum est l'élément qui donne une influence directe aux citoyens suisses. Par ce moyen, ils peuvent contester une loi votée par le Parlement. C'est la raison pour laquelle on parle de la démocratie directe helvétique. L'autre forme est l'initiative populaire qui permet à un groupe de citoyens de proposer une nouvelle loi ou une modification de la Constitution à l'ensemble du peuple.

Comment lancer un référendum?

Le groupe qui lance le référendum annonce son intention aux autorités avant de former un comité référendaire. Celui-ci doit récolter 50.000 signatures en 90 jours pour demander que les citoyens se prononcent sur une nouvelle loi votée par le Parlement fédéral, 7000 signatures en 40 jours sur une loi votée par le Grand Conseil au niveau cantonal. A l'échelon de la commune, le nombre de signatures et le délai de récolte dépendent du nombre d'électeurs de la commune. Le Comité référendaire dépose ensuite les listes signées à la Chancellerie, qui vérifie les signatures. Si leur nombre atteint le minimum défini par la loi, la date du vote est fixée. (Les signatures pour le référendum sur

date des votations a été fixée au 24 septembre 2006.) Les partis et groupes de pression prennent position et donnent des recommandations de vote.

Des moyens nécessaires

L'opération nécessite de l'argent parce qu'il faut organiser des campagnes de sensibilisation, investir dans la publicité, la logistique et, si possible, assurer la formation de ceux qui recueillent les signatures sur les stands. Un maximum de personnes est nécessaire pour répandre les idées et arguments susceptibles de convaincre les électeurs. Il faut également lancer une importante campagne dans la rue, les Eglises, les syndicats, les associations à caractère social et culturel, et bien d'autres milieux, afin de recueillir le plus de signatures possibles.

Qui doit signer ces référendums?

Seuls les citoyens majeurs suisses peuvent le faire en remplissant une feuille de signatures. Les citoyens étrangers, même résidant en Suisse depuis des décennies, n'ont pas le droit de signer ces référendums. Malgré amis suisses et s'engager dans les campagnes de sensibilisations dans les stands ou











Echos de Berne

Moins de requérants, satisfaction à Berne

A quelques semaines du référendum sur la Loi sur l'asile du 24 septembre, le Département fédéral de Justice et police vient de rendre public le deuxième rapport annuel de monitoring sur les cas de Nonentrée en matière (NEM). Celui-ci confirme «l'efficacité des mesures mises en place», notamment la suppression de l'aide sociale, qui rendent la Suisse moins attractive pour les demandeurs d'asile. Il affirme également que les personnes NEM ont massivement quitté la Suisse. Les experts chargés de l'étude en veulent pour preuves que seule une minorité des personnes NEM ont demandé l'aide d'urgence et que la criminalité n'a pas augmenté. Des affirmations d'un cynisme repoussant pour les défenseurs de droits humains mais très jouissives pour les partisans du durcissement de la Loi sur l'asile, à la veille des votations du 24 septembre. En quelques lignes, les principales conclusions du rapport.

Depuis le 1er avril 2004, les personnes frappées d'une décision NEM ne perçoivent plus l'aide sociale, mais peuvent seulement encore bénéficier de l'aide d'urgence. L'analyse détaillée effectuée par l' Office fédéral des migrations (ODM), la Conférence des directeurs et directrices cantonaux des affaires sociales (CDAS) et la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a mis en lumière un bilan positif.

Les expériences réalisées au cours des deux dernières années ont permis de constater que l'objectif, selon lequel les personnes frappées d'une NEM doivent quitter la Suisse, était atteint et que la suppression de l'aide sociale réduisait l'attractivité de notre pays aux yeux de ceux désirant y rester illégalement.

Ni les craintes d'une augmentation de la criminalité chez les personnes frappées d'une NEM ou du passage de ces personnes à la clandestinité, ni les affirmations selon les-

quelles les personnes faisant l'objet d'une NEM ne pourraient quitter la Suisse faute de papiers, ni même les inquiétudes quant à l'accès des personnes vulnérables au soutien nécessité n'ont été confirmées.

Toutes les personnes frappées d'une NEM peuvent, au besoin, solliciter l'aide d'urgence. Aucun abus n'a été signalé s'agissant de l'octroi de ces prestations. Pourtant, près des deux tiers des personnes frappées d'une NEM devenue exécutoire entre le 1er avril 2004 et le 31 mars 2006 n'ont jamais bénéficié de l'aide d'urgence. C'est bien la preuve qu'elles ont immédiatement obtempéré à leur obligation de quitter la Suisse, dit-on à

Les objectifs visés par la politique d'asile doivent donc être poursuivis: moins de demandes infondées, moins de clandestins et une meilleure intégration professionnelle des réfugiés reconnus et des personnes admises à titre provisoire.

LA RÉDACTION

Genève

La disparition du foyer pour mineurs non accompagnés

En raison d'une importante baisse du nombre des mineurs non accompagnés, le foyer qui leur était destiné au centre des Tattes a fermé ses portes cinq ans après sa création.

d'asile mineurs non accompagnés (MNA) est observée dans le canton de Genève. Ce constat a poussé le Groupe de direction de l'Aide aux requérants d'asile (ARA) à fermer le foyer pour MNA à partir du de 10 nationalités différentes.

naître», déclare Patricia OSSOM, éducatrice en charge des mineurs

foyers pour requérants d'asile ou a été engagé dans d'autres structures de l'Hospice général.



Le Centre MNA des Tattes se vide petit à petit.

sont arrivés à Genève en provenance du centre d'enregistrement de générale des arrivées de requérants d'asile en Suisse.







International

Bosnie: une marche pour le devoir de mémoire

Avant que le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie ne reprenne le procès des sept Serbes de Bosnie impliqués dans le massacre de Srebrenica, une marche de commémoration, organisée par des rescapés bosniaques réfugiés en Suisse et des citoyens helvétiques, rappelle à la communauté internationale que les crimes commis sont loin d'être réparés. Voix d'Exils a rencontré Ivar Petterson, coordinateur de l'Association des survivants de la Drina-Srebrenica (ASDS) et organisateur de cet événement.

Du 7 au 11 juillet dernier, 800 rescapés bosniaques accompagnés d'une dizaine de Suisses ont pris part à une marche de solidarité longue de 105 kilomètres. Partis de Nezuk, un petit village situé à l'Est de Tuzla, les marcheurs – qui ont parcouru entre 25 et 30 kilomètres par jour – ont suivi le tracé de la colonne de 1995 où de nombreux civils fuyant la guerre ont été capturés et sommairement exécutés par les forces serbes. A Potocari, la destination finale de la marche, les funérailles de plusieurs centaines de corps exhumés des fosses communes ont été organisées. «La communauté de Potocari et des familles endeuillées, qui sont venus parfois de très loin, ont pu enterrer dignement leurs proches tués (505), grâce au travail de recherche des charniers et d'identification ADN», indique I. Petterson.

A l'heure des bilans, les organisateurs sont positifs. «La Marche s'est bien déroulée. Nous avons bénéficié de l'encadrement et de l'appui logistique de volontaires de l'armée bosniaque», se réjouit I. Petterson. Par contre, il regrette l'absence d'étapes dans des lieux marqués par des événements tragiques, avec un moment de recueillement et d'explications adéquates à destination des jeunes venus nombreux cette année. Cet élément sera pris en compte dans l'organisation de la prochaine marche, prévue en 2007.

Devoir de solidarité

Inaugurée en 2005, la Marche internationale de solidarité permet de faire un travail de médiation entre les Bosniaques dispersés et meurtris par cette douloureuse guerre du début des années nonante. Les 800 marcheurs sont des «messagers d'espoirs», plus de dix ans après les massacres. «Nous voulons apporter notre solidarité à tous ces campagnards, violemment chassés de chez eux en 1993. Depuis quelques années, ils reconstruisent leurs maisons, cultivent leurs champs et redonnent vie à leurs belles vallées, collines et montagnes. Cette marche constitue un trait d'union entre tous les hameaux isolés.» déclare I. Petterson, de nationalité suisse, qui est tombé amoureux de la Bosnie bien avant la guerre.



Les 800 marcheurs sur les traces des réfugiés de Srebrenica.

Grâce à cette Marche, l'ASDS appuie un Centre culturel créé par des jeunes de Nezuk. A Pobudje, une autre localité bosniaque, une association de développement local a reçu des mains de quelques membres de l'ASDS du matériel informatique.

Pour les organisateurs, la marche «constitue une protestation contre la monstruosité des Accords de Dayton, qui met illégitimement toute cette région sous le contrôle de la République serbe de Bosnie (RS), et ce malgré la reconnaissance internationale du génocide de 1995.» En effet, Srebrenica et d'autres localités visitées par les marcheurs se trouvent sur le territoire de cet Etat non reconnu, dont les autorités sont proches de celles de Serbie, mais qui exerce une souveraineté de fait sur une bonne partie de la Bosnie, sous le regard impuissant de l'ONU. En évoquant cette réalité politique qui empêche les Bosniaques de vivre ensemble dans un même Etat. I. Petterson tient à préciser que «ce n'est pas parce qu'on soutient les

Bosniaques qu'on est contre les Serbes.» A La Haye, les présumés criminels de l'Armée des Serbes de Bosnie commencent à répondre de leurs crimes. Sur le terrain, les plaies sont encore béantes et les rescapés ont tout perdu. L'ASDS, à l'instar d'autres organismes, fait son possible pour leur apporter son soutien.

Andy MACK

L'association ASDS a un site internet: www.srebrenica-asds.com







Persécutions non-étatiques

La CRA dit enfin oui aux victimes de persécutions non-étatiques

La Commission suisse de recours en matière d'asile (CRA) a admis dans un verdict rendu le 8 juin dernier que la Suisse, comme dans les autres pays d'Europe, doit accorder l'asile aux personnes victimes des persécutions non-étatiques.

L'affaire est partie d'un recours introduit auprès de la CRA par un requérant d'asile somalien qui s'est vu refuser la qualité de réfugié par l'Office fédéral des migrations (ODM). Le requérant avait été fait prisonnier par la milice privée d'un clan somalien, qui l'avait contraint au travail forcé et l'avait mutilé en lui infligeant des mauvais traitements. Etant donné qu'aucun Etat ne pouvait être tenu pour responsable des préjudices subis, le requérant s'est vu attribuer par I'ODM une simple admission provisoire. C'est donc avec succès que l'intéressé a interjeté un recours auprès de la CRA.

Satisfaction dans le camp des juristes

Une décision saluée unanimement par les juristes proches des Œuvres d'entraide. «Cette décision de principe constituent à nos yeux une rupture radicale avec la pratique précédente qui obligeait à démontrer une responsabilité directe des autorités étatiques et réduisait énormément l'applicabilité de la Convention de Genève sur les réfugiés. La décision du 8 juin 2006 est en accord avec le but fondamental de la Convention, c'est-à-dire accorder une protection durable à toutes les personnes menacées.» Telles sont les impressions de Elodie Mutzenberg et Lucile Gruntz, juristes au Bureau de consultation juridique de Caritas-Eper de Genève (BCJ-EPER). Barbara Tschopp de l'association Elisa,

une organisation réunissant des mandataires volontaires pour épauler les requérants dans la procédure d'asile, pense que «c'est un ajustement attendu d'une pratique judiciaire hésitante depuis des années.» François Miéville du Centre social protestant (CSP) affirme «que cette décision de principe constitue une belle preuve d'indépendance de la CRA.»

Effets attendus

La CRA met ainsi un terme à une pratique restrictive en Europe. Avant



Elodie Mutzenberg (à droite) et Lucile Gruntz du Bureau de consultation iuridique d'Eper Genève.

le verdict du 8 juin dernier, la Suisse ne reconnaissait pas la qualité de réfugié aux personnes victimes de persécutions émanant d'entité ou de d'agents non-étatiques, nonobstant le fait que leur Etat d'origine n'était pas capable de les protéger. Seules les femmes bénéficiaient jusque là d'une sorte d'exception introduite dans la Loi sur l'asile modifiée en 1998. Une disposition spéciale de l'article 3 de ladite loi permet de garantir accueil et protection à des femmes confrontées à des persécutions liées au genre, telles que mutilations sexuelles, violences sexuelles, châtiments disproportionnés et atteintes à l'intégrité corporelle liés à l'adultère, au veuvage ou à un mode de vie non conforme aux règles imposées par des régimes fondamentalistes. Mais la plupart des demandes d'asile introduites par des femmes et invoquant ces motifs n'avaient qu'une mince chance d'aboutir. Pour cause: on craignait de donner un signal selon lequel la Suisse serait prête à accueillir toutes les femmes en révolte contre les coutumes patriarcales dans le monde, et de déclencher ainsi une nouvelle vague de demandes d'asile. Beaucoup de requérantes d'asile invoquant ce type de persécutions ne recevaient

qu'une admission provisoire. «Ce renversement de tendance dans

les décisions de la CRA devrait permettre à beaucoup de requérants de rompre avec la précarité de l'admission provisoire et du permis F», pensent Mmes Mutzenberg et Gruntz. Pour elles, les retombées ne vont pas se limiter à la sphère judiciaire mais auront également un impact dans tout le domaine de l'asile: «La décision du 8 juin représente une avancée, alors qu'on observe une multiplication des obstacles barrant l'accès au statut de réfugié, dans un cadre de surenchère xénophobe.»

attendu d'une

pratique judiciaire

hésitante depuis

des années.

Mais ces juristes que la rédaction de Voix d'Exils a interrogés ne débordent pas d'enthousiasme. Une interprétation restrictive de cette décision de principe par l'ODM n'est pas exclue. «Il nous faut encore voir comment cette décision sera appliquée par la suite, de manière restrictive ou au contraire généreuse», concluent les deux juristes du BCJ-Eper. La prudence est donc de rigueur dans le camp des spécialistes du droit d'asile.

LA RÉDACTION

9

ossier)





Les convictions de la CRA revues par l'OSAR

La Commission de recours en matière d'asile (CRA) a pour coutume de ne pas commenter ses propres décisions. La rédaction de Voix d'Exils s'est tournée vers le porte-parole de l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR), Yann Golay, pour obtenir un éclairage. Il décortique ici la nouvelle interprétation de la notion de persécutions non-étatiques par la CRA ainsi que les incidences possibles de cette décision de principe.



Yann Golay

Persécutions non-étatiques

Persécutions non-étatiques: quelle définition donneriez-vous à cette notion juridique pour les profanes?

Il s'agit d'actes de persécution émanant de personnes privées et n'étant ni soutenus ni encouragés par l'Etat. Il peut, par exemple, s'agir de la punition par ses frères d'une femme ayant adopté un comportement jugé déshonorant, ou encore d'exactions commises par une bande de brigands ou de guérilléros.

Pourquoi la Commission de recours en matière d'asile (CRA) a-t-elle attendu

si longtemps avant de rendre une décision favorable aux personnes victimes de ce type de persécutions?

Dans son message au Parlement de septembre 2002 relatif à la révision de la Loi sur l'asile, le Conseil fédéral avait annoncé vouloir admettre que des persécutions non-étatiques puissent entraîner la reconnaissance de la qualité de réfugié. En soi, cela était tout à fait curieux car un changement de pratique ne nécessitait en l'occurrence aucune modification de la Loi sur l'asile, mais seulement une nouvelle interprétation de son texte. Pourtant, le Parlement étant désormais formellement saisi de la question.

la CRA avait décidé d'attendre l'issue des débats parlementaires. C'est seulement après le 16 décembre 2005, une fois la révision de la Loi sur l'asile adoptée par le Parlement, que la CRA a choisi de ne plus se brider: en effet, le principe de l'abandon de la pratique restrictive n'avait été contesté par aucun parlementaire.

Y a-t-il un message politique derrière cet acte judiciaire?

Au cours des débats parlementaires relatifs à la révision de la Loi sur l'asile, le conseiller fédéral Blocher a plusieurs fois

indiqué son intention de ne pas vouloir admettre la pertinence des persécutions non-étatiques avant l'entrée en vigueur de la révision de la Loi sur l'asile adoptée. Manière de dire à ceux qui risquaient de lancer un référendum contre cette révision qu'ils se rendraient responsables du retard pris dans la reconnaissance des persécutions non-étatiques. Mais la décision de la CRA est venue briser ce jeu malsain: désormais les persécutions non-étatiques sont pertinentes en matière d'asile quand bien même la révision de la Loi sur l'asile n'est pas (encore) entrée en vigueur.

Peut-on dire que les femmes victimes de mariage forcé, d'excision et de crime d'honneur sont particulièrement concernées?

Tout à fait. Elles sont sans doute les principales bénéficiaires de cette modification de pratique. Notons cependant que, jusqu'ici, les victimes de persécution non-étatiques étaient déjà susceptibles de recevoir une admission provisoire car, si une telle persécution n'entraînait pas la reconnaissance de la qualité de réfugié, elle pouvait malgré tout impliquer une violation de la Convention européenne des droits de l'homme, qui proscrit notamment les peines et traitements inhumains ou dégradants – peu importe à cet égard qui s'en fait l'auteur. C'est donc avant tout le statut des victimes de persécutions non-étatiques qui se trouve amélioré par la décision de la CRA: reconnaissance de la qualité de réfugié et octroi de l'asile au lieu d'une simple et précaire admission provisoire. D'autre part, il ne suffit pas de faire valoir des persécutions

10





non-étatiques pour se voir accorder la qualité de réfugié! Encore faut-il que soient réunies toutes les autres conditions de reconnaissance: vraisemblance des motifs d'asile allégués, intensité suffisante et actualité de la persécution. Ce changement de pratique a donc des effets

limités.

L'ODM est-il tenu de suivre la décision de la CRA?

Absolument. Les jugements de la CRA ont valeur contraignante pour l'ODM.

Avec cette décision, la Suisse se rapproche-t-elle des standards internationaux en matière de protection des personnes persécutées?

Jusqu'ici, seules les personnes menacées de persécutions de nature étatique étaient susceptibles de recevoir la qualité de réfugié. Depuis plusieurs années, de plus en plus de voix s'élevaient en Suisse pour que les victimes de persécutions non étatiques puissent également se voir accorder ce statut. Cela correspond à une évolution de la pratique au niveau international: d'émérites professeurs de droit ont plaidé en faveur de la reconnaissance des persécutions non-étatiques et, depuis avril 2004, une directive impose au pays membres de l'Union européenne de reconnaître les persécutions non-étatiques. La Suisse s'est donc trouvée progressivement isolée sur cette question: peu à peu, sa pratique restrictive s'est transformée en violation du droit international relatif à la protection des réfugiés.

Pourriez-vous expliciter le contenu de ces standards pour les lecteurs de Voix d'Exils?

Ce serait là un travail long et délicat! On entend par «standards internationaux» les règles nationales et internationales qui offrent une certaine homogénéité de la protection des personnes persécutées. Pour ce qui concerne la nature des persécutions, le standard désormais admis par tous (y compris par la Suisse!) veut que la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés accorde une protection internationale aux personnes qui ne peuvent se réclamer de la protection de leur Etat d'origine (théorie

dite "de la protection"). Ce standard moderne correspond à une évolution de la nature des persécutions au cours des décennies passées: lorsqu'a été adoptée la Convention sur les réfugiés au lendemain de la Seconde guerre mondiale, les persécutions émanaient principalement d'agents étatiques. Ce n'est plus aussi systématiquement le cas dans le monde que nous connaissons aujourd'hui.

Propos recueillis par Andy MACK & Guy LUBANZADIO

Désormais les persécutions non-étatiques sont pertinentes en matière d'asile.

Petit portrait de la CRA

La Commission de recours en matière d'asile (CRA) est un tribunal administratif spécialisé. Elle statue en seconde et dernière instance sur les recours contre des décisions rendues par l'Office fédéral des migrations (ODM). Elle intervient quand un requérant d'asile ou son représentant (avocat) lui soumet la décision de l'ODM rejetant la reconnaissance de la qualité de réfugié, le refus d'entrer en matière sur une demande d'asile ou le renvoi de Suisse, par exemple.

La CRA rend ses décisions dans un délai de 5 jours en cas de Non-entrée en matière. Ce délai est de 10 jours si la décision de l'ODM porte sur un renvoi préventif dans un État tiers. La CRA statue sur des recours contre les décisions de l'ODM déposées dans les 30 jours qui suivent la notification de ces décisions.

En cas de renvoi immédiat, les demandes de restitution de l'effet suspensif du recours doivent être présentées dans les 24 heures qui suivent la notification de la décision de l'ODM. À défaut, le requérant d'asile risque le refoulement.

La CRA statue en général elle-même sur l'affaire (décision réformatrice). Exceptionnellement, elle peut la renvoyer à l'autorité inférieure pour nouvelle décision (décision cassatoire). La Commission est subdivisée en cinq chambres. Les juges (une trentaine) forment le plénum. Celui-ci, dirigé par le président de la Commission, définit la pratique de la Commission par l'adoption de décisions de principe. C'est le cas de la décision du 8 juin 2006. La CRA est entrée en fonction le 1er avril 1992. Son siège est à Zollikofen (Berne). Elle sera remplacée dans quelques années par le nouveau Tribunal administratif fédéral dont le siège sera à Saint-Gall.

Dans son dernier rapport, la CRA indique qu'elle a pu traiter 45.065 recours introduits devant elle depuis janvier 2001. 39.687 ont abouti à une décision. Le nombre de recours est en baisse corrélativement à la baisse des demandes d'asile.

La Rédaction



Persécutions non-étatiques

Les victimes se dévoilent

Ne pas reconnaître les persécutions non étatiques comme motif valable d'asile a fait du tort à de nombreuses femmes qui, au gré des décisions, n'ont pas bénéficié d'une protection durable en Suisse. Voix d'Exils a rencontré deux femmes victimes de mariage forcé et de traitements humiliants. Elles ont accepté de raconter leur parcours.

Aïcha*

Aïcha vit dans le canton du Valais avec ses trois enfants. Elle vient de Somalie. Les menaces qui l'ont obligée à quitter son pays se sont déclenchées au lendemain de ses 17 ans. Un de ses frères veut la marier de force à un homme qu'elle n'aime pas. Sous la pression de toute sa famille, elle cède et doit se résoudre à vivre avec un homme qu'elle ne connaît pas. Consommateur de khat1), celui-ci la maltraite dès le début de leur mariage. Il passe le plus clair de son temps à la battre. Enfermée dans sa maison, Aïcha n'a plus aucun contact avec sa famille. Lorsqu'elle tombe enceinte, il sort tous les soirs et elle n'a personne à qui parler, ses parents ne voulant pas comprendre ses souffrances. En plus, ils habitent très loin de chez elle.

Aïcha donne naissance à un premier fils mais son mari n'arrête pas pour autant ses bastonnades. Lors de sa deuxième grossesse (elle attend des jumeaux nés prématurément), elle tente plusieurs fois de se suicider.

Un de ses jumeaux allant très mal, une de ses amies alerte sa mère qui, à ce moment là, comprend que sa fille est mariée à un fondamentaliste incorrigible ayant le soutien de tout son clan. Avec l'aide de cette amie, Aïcha s'enfuit de Somalie et réussit à atteindre la Suisse en compagnie de ses enfants. Comme la plupart des demandeurs d'asile venant de ce pays, elle reçoit une admission provisoire (permis F).

Ses trois enfants présentent des troubles du comportement et accuse un gros retard de développement psychomoteur. Aïcha est actuellement victime d'un état dépressif inquiétant.

Amina est une jeune femme d'origine yéménite résidant à Genève. Elle narre prudemment son parcours. «J'ai fui mon pays et ma famille à l'aube de mes 19 ans pour échapper à un mariage forcé.



Ma chance a été d'avoir effectué avec mes parents un voyage en Italie pour des vacances, juste avant le mariage programmé. J'étais fiancée à un homme fortuné ayant l'âge de mon propre père. A Milan, mes parents m'ont laissée seule dans la chambre, le temps de faire quelques courses. J'ai profité de l'occasion pour m'enfuir. J'ai alors fait la connaissance d'un Algérien devant un restaurant libanais. Ce dernier m'a proposé son aide après avoir écouté mon histoire. Il m'a tout de même demandé 5000 dollars US pour organiser ma fuite vers un autre pays. C'est ainsi que je suis arrivée à Genève où j'ai demandé l'asile et suivi une année de traitement contre des troubles psychiques. Mais j'ai toujours peur qu'un proche de la famille me découvre. Ce serait ma mort. D'ailleurs, j'ai entendu dire que pour ma famille, je n'existe plus. Je suis décédée et enterrée. On a fait mon deuil depuis longtemps. C'est le Yémen des us et coutumes médiévaux qui réduisent la femme à rien du tout. Il faut du temps et des générations pour sortir de cette réalité terrifiante.»

Grâce à l'appui d'une juriste qui a su exposer son problème, Amina a reçu une réponse positive à sa demande d'asile. Elle se refait sa vie en prenant des cours d'anglais après avoir assimilé le français.

*noms d'emprunt

La rédaction

1) Appelé aussi «la salade» par les diiboutiens, le khat ou qat est une plante dont les feuilles contiennent une substance hallucinogène. Le khat est consommé par des hommes originaires de la corne de l'Afrique.

Amina*

ossier)



12

Les jeunes Rwandais exilés en Suisse face à leur souffrance psychologique

Le génocide qui a eu lieu au Rwanda en avril 1994 a fait un million de morts et contraint beaucoup de personnes à vivre en exil. Les plus exposés ont été des enfants et des adolescents qui, dans, la plupart des cas, ont vécu dans un climat de terreur, d'insécurité, de mort.

Ils sont nombreux à avoir perdu leurs parents. En Suisse, les Rwandais qui ont demandé l'asile entre 1994 et 2003 étaient au nombre de 625 personnes (y compris les enfants et les mineurs non accompagnés) parmi lesquelles 182 ont obtenu l'asile soit 29,1% des cas traités¹⁾. La majorité (288 soit 40, 6 %) a reçu une admission provisoire en attendant que la situation se normalise dans le pays. Actuellement, certains ont obtenu l'asile et d'autres ont bénéficié d'un permis B humanitaire.

Aspects psychoculturels

Dans le cas des jeunes Rwandais réfugiés en Suisse, les problèmes psychologiques ont été aggravés par les difficultés d'adaptation à un autre mode de vie dans le pays d'asile, par l'incertitude de leur avenir en exil et par le déracinement. Nous avons constaté²⁾ que la souffrance psychologique des jeunes Rwandais résultait d'un ensemble d'événements traumatiques complexes et interdépendants les uns des autres. La menace d'être tué était associée par exemple au rituel de deuil non accompli des membres de leur famille massacrés, au départ en exil et à l'attente du statut de réfugié. La situation d'attente de celui-ci, l'incertitude de l'avenir et la peur d'être expulsé exacerbaient la dépression et le blocage de pensées chez certains jeunes, plus particulièrement ceux qui attendaient un statut de réfugié depuis un

La situation d'exil a également eu des répercussions sur l'identité des jeunes Rwandais qui se trouvent confrontés à une double appartenance culturelle. La communauté d'origine apparaît comme une ressource sociale qui permet aux jeunes de valoriser leur identité culturelle et de surmonter les traumatismes de guerre et d'exil. Les manifestations culturelles, qui sont souvent organisées par les membres de la communauté d'origine, sont une occasion pour les jeunes de se rencontrer, d'échanger les idées, de parler de leurs problèmes, de ne pas se sentir isolés et de trouver un équilibre psychologique.

Intégration sociale des jeunes rwandais

A leur arrivée en Suisse, les difficultés d'intégration des jeunes Rwandais dans la société d'accueil étaient surtout liées à la solitude (difficultés de se faire des amis), à la précarité de leur statut de séjour, au problème de la langue pour ceux qui ne parlaient pas l'allemand ou le français. Les jeunes au bénéfice d'un permis provisoire ne peuvent pas facilement accéder à l'apprentissage, ce qui

entrave leur processus d'intégration dans le pays d'accueil. Pour les jeunes Rwandais en exil, l'école est un facteur important de leur intégration sociale. Elle leur permet d'acquérir des savoir- être et des savoir-faire, d'apprendre un métier pour préparer leur avenir et d'être valorisés dans la société d'accueil.

Théogène-Octave GAKUBA Coordinateur du REFORMAF (Réseau de Formation et de Recherche sur les Migrations Africaines, www.reformaf.org)

Le contenu de cet article n'engage pas la rédaction.

Chers lecteurs, cette rubrique est la vôtre. Envoyez-nous vos textes et nous les examinerons une éventuelle publications.

Annonce

CONCOURS D'EXPRESSION LIBRE "RACONTE-MOI LES DROITS DE L'HOMME" 2007 THEME: MIGRATIONS, IMMIGRATION, EMIGRATION

Le Festival International du Film sur les Droits Humains (Genève, du 9 au 17 mars 2007) reprend cette année son concours d'expression libre "Raconte-moi les droits de l'homme", en partenariat avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR), le Musée d'Ethnographie de Genève et le Département de l'Instruction Publique du Canton de Genève. Le thème donné cette année est «MIGRATIONS, IMMIGRATION, EMIGRATION».

Ce concours est ouvert à tous les enfants et adolescents scolarisés à Genève, qui peuvent participer seuls, en groupe, ou avec leur classe, en français, anglais ou allemand. Ils peuvent utiliser le mode d'expression de leur choix (texte, poème, dessin, affiche, chanson, film, BD, photo, reportage...).

Les meilleures œuvres sélectionnées seront projetées, publiées et exposées dans le cadre du Festival. Accompagnée d'un kit pédagogique, l'exposition circulera ensuite pendant une année à travers le Canton de Genève.

Pour plus d'informations, prière de prendre contact avec Isabelle Gattiker et Dominique Hartmann, co-responsables programme pédagogique au 022 800 15 54. E-mail: i.gattiker@fifdh.ch



Statistiques données par l'Office Fédéral des Réfugiés (ODR) devenu actuellement Office des Migrations (ODM)

²⁾ Gakuba Th.O est l'auteur d'une thèse de doctorat sur le sujet, soutenu en 2004 à l'Université de Genève (Sciences de l'éducation: «La résilience des jeunes rwandais réfugiés en France et en Suisse»..

Fribourg

Fribourg - Accueil

La scolarisation des enfants requérants d'asile

Parmi les requérants d'asile accueillis par la Croix-Rouge fribourgeoise se trouvent de jeunes enfants en âge de scolarisation. Pour leur permettre d'intégrer dans les meilleures conditions possibles l'école primaire et leur donner toutes les chances de réussir, une procédure de préscolarisation a été mise en place en collaboration avec le Département de l'instruction publique du canton de Fribourg.

Dès leur arrivée, les enfants participent durant trois mois environ à des cours élaborés par des coordinatrices scolaires pour faciliter leur intégration dans les classes publiques. Au programme: la mise en place d'un cadre calme et rassurant, l'enseignement d'une base de français utile dans la vie de tous les jours, l'apprentissage et le respect de certaines habitudes, les règles de vie et coutumes en Suisse. Un espace de dialogue est également prévu pour permetre aux parents d'exprimer leurs doutes et leurs inquiétudes. Ils sont nombreux à craindre que la scolarisation de leurs enfants ne les amène à tout oublier de leur culture d'origine.

Evaluation et inscription

Marie-Paule Kammermann, coordinatrice scolaire responsable, explique: «Chaque semaine, nous travaillons un nouveau thème nous permettant de développer un vocabulaire. Nous adaptons les activités et nous organisons des visites en lien avec la préscolarisation.» Celle-ci s'achève par l'évaluation des connaissances acquises, ainsi que par une analyse du parcours scolaire des enfants dans leur pays d'origine. Ces bilans permettent d'établir un dossier confidentiel mentionnant les données exactes des enfants et de leurs familles. Une procédure d'inscription est ensuite engagée pour les classes de scolarisation normales. Les enfants requérants d'asile ont ainsi la possibilité de suivre une éducation comme tout enfant résidant en Suisse et ont de ce fait toutes les chances de réussir.

Il est à noter que cette préscolarisation des enfants requérants d'asile est placée sous la responsabilité d'enseignantes ayant suivi des formations spécialisées dans le domaine de l'apprentissage des langues étrangères, de la migration et de l'interculturalité. Les enseignantes responsables de ces cours sont toutes engagées par la Croix-Rouge fribourgeoise et bénéficient d'une solide expérience acquise auprès d'enfants requérants d'asile qui souvent ne possèdent aucune connaissance scolaire.

Baisse de l'effectif

Les classes de préscolarisation sont réparties dans les grandes régions du canton de Fribourg, où se trouvent les centres de premier accueil, à savoir Fribourg, Bulle et Estavayerle-Lac. Ces dernières années, vu la diminution du nombre de requérants dans le canton, la Croix-Rouge fribourgeoise a fermé plusieurs de ces centres. Il a fallu réorganiser les différentes salles de classe pour la préscolarisation. Depuis 1999, le nombre d'enfants requérants d'asile accueillis dans le canton a évolué considérablement, atteignant un pic de 79 arrivés en 2003. Compte tenu de la nouvelle Loi sur l'asile, ce nombre a régulièrement diminué pour se stabiliser à 28 arrivées. Aujourd'hui, 279 enfants requérants d'asile de 31 nationalités différentes suivent une scolarisation normale dans le canton de Fribourg. Malgré les difficultés économiques, politiques et sociales rencontrées et la multitude de cultures des enfants requérants d'asile, les enseignantes trouvent encore et toujours l'énergie pour s'adapter à la réalité et donnent une édu-

cation de base solide aux jeunes enfants.

МОМО



La préscolarisation permet aux enfants de familiariser avec leur nouvel environnement.







Fribourg - Accueil

La pratique du sport: une porte ouverte vers l'intégration

Il est reconnu que l'intégration est facilitée par le sport. Le canton de Fribourg est conscient de cette réalité et fait beaucoup d'efforts. Ce n'est pas suffisant car la plupart des requérants d'asile n'ont que peu d'accès aux activités sportives.

Connaissant l'importance de la pratique d'une activité sportive et physique dans le domaine de l'intégration sociale, le canton de Fribourg encourage la pratique du sport par des actes concrets comme, par exemple, la création d'espaces de jeux et de sport aux abords des habitations où se côtoient des individus aux origines diverses et près des bâtiments publics. Il collabore également avec toutes les associations sportives cantonales dans le but de favoriser l'intégration des minorités ethniques et organise chaque année un week-end d'activités physiques en collaboration avec les clubs des différentes populations migrantes du canton.

Chance pour l'amateur ou le professionnel

En dépit de tous les efforts faits par le canton et les infrastructures mises en place, la pratique du sport reste encore malgré tout un privilège qui n'est pas toujours accessible aux requérants d'asile. La grande majorité ne réussit pas à intégrer un club sportif. La cause est connue: le statut de requérant d'asile constitue souvent un obstacle malgré le talent et les qualités individuelles.

Et pourtant, nous constatons que dans notre société, l'intégration peut aussi se faire par la pratique du sport. L'exemple le plus marquant est celui d'un joueur de football¹⁾ de haut niveau ayant intégré l'équipe nationale, qui a participé à la dernière édition de la coupe du Monde en Allemagne. Après avoir vu sa demande d'asile rejetée en 1990, il est devenu 16 ans plus tard un des 23 joueurs composant l'équipe Suisse qui s'est brillamment comportée, avant de voir ses rêves se briser en 8ème de finale.

Dans le canton de Fribourg, plusieurs footballeurs requérants d'asile ont également vu leur demande d'asile refusée et ont quitté notre pays. Aujourd'hui, ils jouent dans des équipes françaises et allemandes. Il s'agit souvent de ressortissants de RDC, de Togolais, d'Angolais et de Gabonais. Ces informations ont été recueillies auprès du service des Sports de la ville de Fribourg et à l'époque, ils jouaient tous dans les différents clubs du canton dans les équipes du FC Fribourg, du FC Bulle, du FC Romont ...

Aujourd'hui, avec la joie que nous procurent toutes les activités sportives, et en regard de l'engouement provoqué chez les enfants suisses et migrants qui s'organisent et se réconcilient autour du sport, nous pouvons affirmer que le sport en général est un des principaux facteurs d'intégration et de réconciliation pour toutes les communautés du canton de Fribourg et plus largement dans toute la Suisse.

Chaque jour, à chaque instant, dans nos quartiers, des clubs et des équipes, même éphémères, se forment et offrent aux enfants la possibilité de pratiquer une activité sportive, et ce sans distinction de couleur, de religion.

1) son entourage n'a pas autorisé *Voix d'Exils* à le citer nommément



➡L'intégration peut aussi se faire par la pratique du sport.









Jura

Intégration

Les femmes migrantes prennent la plume

Des apprenantes du cours de français du Centre d'Animation et de Formation pour femmes migrante (CAFF) prennent la plume pour témoigner de leur parcours. Pour la première fois, elles racontent leur passé, leur vie en Suisse, leurs familles, l'amour du pays d'accueil et l'avenir qu'elles espèrent simple: un travail, la réussite des enfants...

Nous découvrons quelques extraits de Hyra, Lendita, Léonora et Suzan originaires du Kosovo ainsi que d'Araly et Lucia qui viennent d'Amérique du Sud.

Hyra raconte: «Je suis en Suisse depuis quatre ans. J'aime travailler et parler le français. Mon plus beau rêve c'est d'apprendre cette langue et que mes enfants travaillent bien à l'école. C'est la deuxième année que je viens au CAFE»

Le passé, le présent et le futur se bousculent sous la plume de Lendita: «Quand j'étais petite fille, je suis allée à l'école pendant quatre ans. Après, je suis restée à la maison, j'ai fait le

J'aime beaucoup

ménage. Ma fille parle albanais avec moi, français avec son papa; elle aime l'école. Moi aussi, je vais à l'école au CAFF. J'ai beaucoup d'amies de différents pays. J'aime la Suisse où je suis depuis huit ans. J'aimerais que ma fille puisse finir sa scolarité en Suisse, qu'elle fasse des études pour devenir cultivée et intégrée. J'aimerais trouver un travail. J'aime beaucoup le canton du Jura, je suis bien ici.»

Entre rêves et nostalgies

Léonora, qui a fait des études, jette un regard désabusé sur sa vie: «Je suis née à Pristina. J'ai fait des études universitaires. J'ai travaillé dans une compagnie d'assurances à Pristina jusqu'en mai 2004. A Porrentruy, je vis avec mon mari et ma petite fille. Depuis deux années passées ici, je pense que je suis intégrée. Je suis des cours, j'apprends à parler, à lire et à écrire. J'ai toujours voulu trouver du travail mais chaque essai s'est terminé sans succès. Au Kosovo, je gagnais ma vie, mais ici je suis à la charge de mon mari. Ma position est désagréable, même s'il essaie de m'offrir tout. J'espère que dans un avenir proche je trouverai du travail et que je ferai ma vie comme tout le monde »

Suzan, dont la mère et la fille sont restées au Kosovo, se console avec ses amies: «Quand j'étais petite, j'ai vécu au Kosovo; ma maman travaillait beaucoup. Elle a été une femme libre et heureuse. Moi, je ne l'étais pas et j'ai dû garder mes frères et sœurs. J'ai arrêté

l'école parce que mon beau-père n'était pas d'accord. Pourtant, j'aimais beaucoup l'école. Je suis dans le Jura depuis 2003. Auparavant, j'habitais à Ste-Croix et à Yverdon. Ici, ça me plaît. J'ai des amies et je passe beaucoup de temps avec elles. Je me suis inscrite au CAFF pour me perfectionner en français, ce qui me permettra peut-être de trouver un emploi plus tard. En même temps, ca me sort un peu de la maison, je peux voir du monde. Au CAFF, j'ai beaucoup d'amies. Mon vœu le plus cher est d'avoir un jour ma fille auprès de moi; elle est restée au Kosovo. Mais loin des veux ne veut pas dire loin du cœur. J'aimerais avoir un travail pour participer à la vie active, comme tout le monde, pouvoir faire ce que je n'ai pas pu faire en étant jeune.»

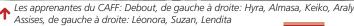
Voix sud-américaines

Araly et Lucia viennent d'Amérique du Sud. Elles apprécient le Jura mais regrettent la chaleur et la beauté de leur pays. Araly écrit: « Je suis brésilienne. Le CAFF m'a donné l'opportunité d'étudier le français que je trouve une belle langue. Ici, j'apprécie la politique sociale, la bonne organisation. Ce qui me manque, c'est ma famille, mes copains et la chaleur humaine des Brésiliens.» Lucia, de Colombie, est fataliste: «La Colombie est un beau pays. Je me souviens de son climat, toujours chaud, ainsi que des gens, toujours chaleureux. Dieu et le destin imposent un chemin à parcourir...» La famille, des amies, un travail, trois choses qui mettent toutes ces femmes migrantes et pour lesquelles elles se battent tous les jours en apprenant le français, la clé de leur intégration dans le Jura.

Page réalisée par la rédaction avec le concours de Josiane, Hyra, Lendita, Léonora, Suzan, Araly, Lucia et Keiko.

Le Centre d'Animation et de Formation pour femmes migrante (CAFF) a été fondé à Porrentruy en 2005. Il a été créé pour soutenir les femmes migrantes dans les différentes situations de leur vie courante, les orienter vers des organismes du réseau social existant et répondre à leurs questions.







16





L'insertion sociale et professionnelle de Caritas concerne aussi les requérants

Dans le souci de résorber le chômage et de favoriser une insertion sociale et professionnelle des sans-emploi, Caritas Jura a mis sur pied des ateliers d'occupation pour les chômeurs en fin de droit. «Perspectives», un de ses ateliers situés à Porrentruy, compte ainsi une trentaine de places dont quelques-unes sont réservées aux requérants d'asile.

Situé à quelques centaines de mètres de la gare, au nord-est de Porrentruy, l'atelier «Perspectives» occupe des locaux loués à la Société jurassienne de textile AJOTEX. Cet atelier gère des programmes d'insertion et d'occupation pour hommes et femmes. Parmi ceux-ci on compte des chômeurs au bénéfice de l'assurance-chômage, des demandeurs d'emploi ayant épuisé leur droit à l'assurance-chômage ainsi que des bénéficiaires de l'aide sociale, des rentiers Al (Assurance invalidité), des personnes effectuant leur service civil, des personnes en rachat d'amendes ou celles effectuant un travail d'intérêt général, des stagiaires et des requérants d'asile.

De multiples tâches

«Perspectives» se veut un atelier polyvalent. Au nombre de ses activités figure en première place l'artisanat. Ainsi, la menuiserie constitue un véritable maillon qui donne du crédit au travail du bois. De la récupération à la restau-

ration des meubles, en passant par la confection de jouets, ce secteur fournit même du travail à des participants qui décorent de façon pittoresque ces objets,

Redonner confiance et offrir aux participants les conditions propices à la réalisation de projets durables.

histoire de leur donner quelques couleurs. D'autres participants s'attèlent à restaurer des chaises cannées, à confectionner des poupées, des porte-bébés à suspendre. Mais l'atelier ne se limite pas à ces tâches: il s'occupe aussi du conditionnement de cartes de l'Organisation des nations unies pour l'enfance (UNICEF) et fournit ses services de sous-traitance à la société AJOTEX, notamment la mise sous plastique des sous-vêtements, des changements de codes barres.

Valoriser la capacité de travail par des travaux utiles, créer des synergies pour aménager des étapes intermédiaires, redonner confiance et offrir aux participants les conditions propices à



1 L'entrée de l'atelier «Perspectives» à Porrentruy

la réalisation de projets durables: tels sont les soucis de l'atelier. A travers ces programmes, l'atelier «Perspectives» vise ainsi la construction d'un processus d'insertion conduisant à l'autonomie sociale et financière des participants.

Réactions positives

Actuellement, deux requérants d'asile sont en activités à Perspectives: Gazmend, du Kosovo et Alberto, d'Angola. Ce dernier travaille principalement à la menuiserie. Selon lui, ce programme lui permet de «rompre avec l'oisiveté, de s'occuper, de passer le temps et de s'équilibrer». Il affirme aussi qu'après son «expérience dans le secteur de la santé», le programme de Caritas l'aide non seulement à «rattraper le rythme dans la vie active», mais aussi à «multiplier les chances sur le marché de l'emploi». Alberto n'a pas résisté à la tentation de nouer

les relations conviviales au sein de l'atelier entre participants et éducateurs. Ces affirmations ont été d'ailleurs confirmées par MM. Jobin et Comment, respectivement responsable et éducateur au sein de l'atelier. Eux aussi se réjouissent de travailler «dans un climat de confiance et de collaboration».

Les participants travaillent cinq jours par semaine, huit heures par jour. Les absences doivent être justifiées et tout le monde arrive à l'heure. Le salaire mensuel? Les requérants touchent environ 400 francs, en plus de l'aide sociale

Alberto apprécie bien cette expérience professionnelle et encourage les requérants d'asile à participer au programme de cet atelier: «ils ont tout à y gagner», conclut-il.

. Kudzo Akpéné FFKPFY









Genève

Voix d'Exils

N°24 juillet / août / septembre 2006

Intégration

Les permis F sont invités à prendre des cours de français

En avril 2006, les personnes détentrices de permis F âgées de 18 à 60 ans ont reçu un courrier de la direction de l'Aide aux requérants d'asile (ARA) les enjoignant à s'inscrire aux cours de français des Ateliers formation (ATFOR) de l'Hospice général. La réception desdits ateliers ne désemplit pas et la liste d'attente s'allonge.

Jean-Luc Galetto, directeur de l'ARA, explique que sa correspondance «a pour but de sensibiliser les personnes détentrices du permis F et les aider à devenir indépendantes.» Le canton de Genève, comme les autres, doit mettre en application les nouvelles modifications de l'Ordonnance sur les étrangers (OIE) et de l'Ordonnance fédérale limitant le nombre d'étrangers (OLE). Il est question, notamment, d'améliorer le statut juridique des personnes titulaires d'un permis F. Elles ont maintenant la possibilité de participer aux programmes d'intégration et d'avoir un meilleur accès à l'emploi, voire, à terme, de pouvoir stabiliser leur séjour en Suisse. Ce «coup de pouce» est aussi une mesure préventive pour parer aux effets négatifs de la probable adoption de la nouvelle Loi sur l'asile. Dans ce cas, l'Office fédéral des migrations (ODM) cessera de verser en 2007 des forfaits (hébergement, assistance, santé et formation) pour les requérants d'asile de cette catégorie, s'ils ont séjourné depuis plus de 7 ans en Suisse. Il en résulterait une charge supplémentaire pour le canton, car la majorité des permis F de Genève dépendent de cette aide. Pour en sortir, il faut qu'ils acquièrent des compétences requises sur le marché de l'emploi. La langue est, à n'en point douter, le «premier outil» à se procurer, le français pour ceux qui habitent en Suisse romande.

Adaptation de la formation

Les ATFOR ont-ils la capacité d'accueillir ce nouveau public d'apprenants? M. Galetto affirme que «1563 personnes à Genève sont concernées par le plan d'action¹⁾.» Belinda Meier, responsable des cours de français aux ATFOR, déclare que «nous avons déjà une longue liste d'attente pour toute l'année 2006.» Elle prévoit de prendre contact avec d'autres institutions genevoises dispensant des cours de français (Camarada, bibliothèque interculturelle de la Croix-Rouge ...) pour régler le problème d'effectif.

Il y a aussi une autre difficulté à juguler: «Notre offre de formation se limite au niveau A1 or l'ordonnance fédérale exige le niveau A2.2)» Olivier David Schmid chef du Service ressources de l'ARA, assure que «les ATFOR sont en train d'adapter au maximum l'offre de formation pour répondre aux attentes des permis F.» II

projette engager une concertation avec le Bureau de l'intégra-

tion des étrangers (BIE) pour «harmoniser très rapidement les cours de français offerts par différentes structures genevoises de formation. Car notre devoir est d'alphabétiser correctement la première génération pour assurer également l'avenir de la deuxième.»

Belinda Meier déplore tout de même le «manque d'encadrants et la différence énorme de niveaux entre les apprenants.» Mais les ATFOR semblent gérer l'afflux de candidats avec sérénité. M. Schmid pense même que « la mise en application de ces ordonnances nous a permis de remplir nos objectifs. Nous pouvons pour la première fois octroyer plus de 54 certificats de participation au cours de français. Nous avons fait le plein.»

Intégration vue de Genève

Le directeur de l'ARA entrevoit une réelle possibilité d'amélioration de la situation des requérants d'asile détenteurs du permis F: «Pour la première fois, ils peuvent bénéficier des programmes d'intégration et espérer ainsi avoir droit à un permis durable.» Les propos de M. Galetto sont partagés par Robert Cuénod, délégué à l'Intégration de Genève: «Les personnes détentrices des permis F seront intégrées et deviendront actrices de la construction de Genève que si elles arrivent à s'adapter aux valeurs du pays d'accueil, la Suisse. Pour y

Genève ouvre la porte de l'intégration à ses permis F en les encourageant à apprendre la langue française.

Il est question, notamment, d'améliorer le statut juridique des personnes titulaires d'un permis F.

arriver, l'apprentissage du français est plus que nécessaire. Les lois, les coutumes et l'autonomie financière sont accessibles que si ces personnes maîtrisent la langue de leur canton d'accueil.» Le discours des autorités genevoises est clair. La balle est maintenant dans le camp des «permis F».

Assa BIRIKAWINDE & Guy LUBANZADIO

- 1 L'ARA a élaboré un plan d'action consécutif à ces nouvelles dispositions fédérales, créant une synergie entre ses différents services afin de gérer au mieux l'accès des permis F à l'emploi et au programme de contre-prestations.
- 2 Le niveau A1 correspond au programme d'introduction et de découverte d'une langue tandis que le A2 se rapporte au niveau intermédiaire qui permet à l'apprenant de «survivre» dans un environnement francophone.







Genève

Quand les requérants d'asile s'interrogent sur les funérailles!

Régulièrement évoquée dans les communautés linguistiques ou religieuses, la grande faucheuse n'effraie pas forcément. Par contre, elle est source de frissons et d'angoisse quand il est question de rites mortuaires.

«Je pense à ma mort tout le temps et j'ai peur d'être enterré n'importe où et n'importe comment, comme un chien! Pour nous Somaliens, les rites mortuaires, comme l'Islam le prescrit, sont très importants», explique Salim*, un requérant d'asile somalien domicilié à Genève. Ils sont des milliers, comme Salim, à se mettre martel en tête. Parfois, quelques téméraires osent s'enquérir des conditions de funérailles auprès de leurs assistants sociaux. La question intrique.

Coutumes et religions

Quand un décès survient, il arrive parfois qu'un choc des coutumes embarrasse les autorités chargées de procéder à l'enterrement ou à la crémation. Jeanne Gribi, assistante sociale au foyer de Saconnex, est une habituée du sujet. Elle a été plusieurs confrontées à des situations de décès de requérants d'asile. Elle raconte avoir été témoin d'un incident qui l'a profondément marquée: le décès d'un demandeur d'asile originaire du Sri Lanka a donné lieu à une scène opposant la riqueur genevoise de la levée du corps instituée par la loi¹⁾ aux exigences coutumières de cette communauté. Dans la chambre mortuaire des Pompes funèbres municipales de Genève, avant la fermeture du cercueil, un groupe de Sri lankais avait pris d'assaut les lieux dans le but de procéder aux cérémonies funéraires traditionnelles, perturbant le bon ordre de la cérémonie.

Jeanne Gribi assure que ce type de difficultés se manifeste de moins en moins. Car tous les professionnels censés intervenir dans cette circonstance ont retenu la leçon et prennent des précautions afin de concilier rites traditionnels des familles et la réglementation locale. Sa collègue Lefteri Hasanaj fait la même remarque en prenant pour exemple le cas du décès d'un réfugié congolais survenu récemment au foyer de Saconnex. «Nous étions auprès de la famille tout le temps pour qu'elle effectue son deuil comme cela se fait au Congo. Tout s'est bien passé.» Les deux assistantes sociales pensent que tout réside dans la communication et la sensibilisation des proches du défunt. Quand ils ont la bonne information au bon moment, ils agissent conformément aux règles en vigueur, même s'ils sont submergés par l'émotion. Beaucoup de Musulmans ne savaient pas, par exemple, que le transfert de la dépouille mortelle à la mosquée pour la prière avant l'inhumation est permis. Il est aussi possible pour les familles qui le souhaitent de garder le corps de leur proche décédé à la maison pour quelques rites, pourvu que des mesures d'hygiène et de décence soient respectées. De toutes les façons, les familles des défunts doivent s'informer auprès des autorités municipales ou des assistants sociaux afin d'éviter toute méprise.

Gratuité

La mort hante souvent le sommeil des requérants d'asile en termes de funérailles. Salim pense que «tout coûte cher, je ne pourrai jamais bénéficier d'obsègues correctes si je meurs ici». John Cailloud, employé du Service des pompes funèbres de Genève, explique que «le canton de Genève met à la disposition des communes durant vingt ans des emplacements de tombes. Par ailleurs, conformément au règlement municipal des cimetières et du crématoire de la Ville de Genève, celle-ci assure gratuitement les funérailles, l'inhumation ou l'incinération de toutes les personnes domiciliées sur son territoire au moment du décès, de toutes les personnes résidant, au moment de leur décès, dans les

maisons de retraites ou asiles du canton, ceci pour autant que leur dernier domicile, avant l'entrée dans ces institutions, se situait sur le territoire communal.» Cette gratuité consiste à fournir un cercueil, la mise en bière, le

dépôt éventuel dans une chambre mortuaire (maximum 3 jours), le transfert jusqu'au lieu du culte, l'acheminement vers un cimetière de la ville, le service des porteurs. La fourniture

d'une urne

cinéraire est également prévue si la famille désire que l'urne soit inhumée. Le droit de fosse n'est pas perçu.

Le Service des pompes funèbres assure gratuitement toutes les formalités administratives (obtention des divers documents d'état civil). Mais cette gratuité n'est garantie que si les funérailles sont organisées par ce Service officiel. C'est une autre paire de manche chez les privés. La facture est salée!

Dans d'autres cantons, les prestations sont similaires, à quelques exceptions près. Il est donc fortement conseillé de s'informer auprès des services communaux de son lieu de résidence, sans attendre le dernier moment.

*Salim: nom d'emprunt

Guy LUBANZADIO

 Règlement d'exécution de la loi sur les cimetières du 16 juin 1956 qui décrit dans son chapitre II le processus d'inhumation des corps.







De quoi est faite une journée d'un détenu requérant d'asile?

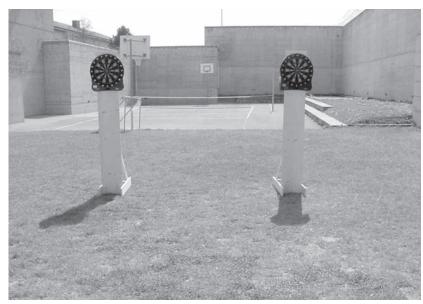
Dans l'univers carcéral neuchâtelois, plusieurs requérants d'asile y purgent leur peine pour diverses infractions. Comme les autres détenus, ils ont un quotidien bien particulier. Il convient tout d'abord d'établir la différence entre la détention préventive et l'exécution de peines. Le requérant d'asile en préventive ne vit pas dans les mêmes conditions psychologiques que son alter ego qui est en exécution de peines.

La préventive est dans le milieu carcéral ce qu'on appelle la «salle d'attente» ou le passage. Elle est l'endroit où le prévenu vit dans des conditions très dures pour plusieurs raisons: on est complètement coupé de l'extérieur, l'usage du téléphone est prohibé, les visites sont interdites et tout contact avec le monde extérieur transite obligatoirement par l'assistant de probation. Le prévenu vit dans l'incertitude absolue car dès lors qu'il est entré en préventive, il ne sait pas combien de temps il y restera et ne sait pas non plus quelle peine le juge prononcera à son encontre. En outre, il n'y a pas de travail de réinsertion, pas d'atelier d'apprentissage, tout juste un peu de sport. Le requérant d'asile vit en permanence dans la crainte d'une expulsion et dans un souci constant de punition, ce qui engendre beaucoup de du stress. L'unique droit qu'il possède est celui de prendre un avocat.

Conditions de détention

La durée de détention en préventive est flexible et n'obéit à aucune logique car elle est tributaire de la capacité du juge à pouvoir liquider le dossier. Un juge d'instruction peut, se fondant sur la bonne foi du prévenu, accorder une liberté provisoire à un ressortissant européen ou un individu ayant un statut stable, pour autant que celui-ci ait une adresse et une situation sociale connue. Ce qui n'est pas le cas pour un requérant d'asile qui d'emblée, est perçu comme un individu sans attache repérable, sans identité et sans confiance. Dans ces conditions, le requérant d'asile en préventive est un être vulnérable à plusieurs égards: sa vie semble figée, monotone et asphyxiante.

En exécution de peines par contre, les conditions générales de détention sont acceptables, voire plus humaines. Tout en étant privé de



Une vue de la cour de la prison de Bellevue à Neuchâtel.

vie à l'intérieur de l'établissement en fonction du temps qu'il y passera. Ainsi par exemple, il lui est désormais possible de communiquer avec l'extérieur, de recevoir des visites, de travailler, de lire, de se promener, de se familiariser avec l'outil informatique, de gagner un peu de pécule, de suivre une formation en langue sur place et même à distance, bref de vivre et de se donner une raison d'être. Quotidiennement, les détenus sont occupés dans plusieurs ateliers qui couvrent différentes activités telles que: la cuisine, l'entretien intérieur, les nettoyages, l'atelier industriel, la menuiserie et la peinture, la buanderie et le repassage, le jardinage.

Programme des détenus

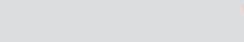
Une journée ordinaire d'un requérant d'asile détenu à l'Etablissement d'exécution de peines (EEP) de Bellevue se résume ainsi: ouverture des cellules à 6 heures 45 suivie de la distribution des médicaments. Le petit déjeuner facultatif est servi à 7 heures 45 dans le réfectoire qui tient lieu également de local de pause. Dès 8 heures, c'est le début du travail en atelier. L'atelier est obligatoire même pour les gens qui bénéficiaient d'une rente Al ou AVS avant leur incarcération. A partir de 9 heures, les détenus observent une pause de 45 minutes. Ils

travail à 11 heures 45. Les détenus se dirigent alors en groupe dans leurs secteurs respectifs pour y prendre le repas de midi. A ce niveau, un choix s'opère: ils peuvent soit prendre leur repas en groupe dans le réfectoire du secteur ou s'ils le préfèrent, ils mangent seuls dans leurs cellules de 12 heures 30 à 13 heures 10. Une promenade facultative de mi-journée est programmée avec la possibilité d'opter pour la salle des sports.

Le travail en atelier reprend à 13 heures 30, sur le même rythme et programme que dans la matinée. Après avoir pris le repas du soir vers 19 heures, les détenus sont priés de regagner leurs cellules que les gardiens ferment minutieusement à 20 heures 30. En exécution de peines, le requérant d'asile parvient tant bien que mal à organiser sa vie. Certains parviennent même à envoyer un peu d'argent dans leur pays d'origine, chose impensable en préventive.

Théophile KENMOGNE.





Comment Neuchâtel «intègre» ses étrangers

L'originalité de la politique neuchâteloise en matière d'intégration est qu'elle s'adresse tant aux Suisses qu'à tous les étrangers, indépendamment de leur statut et de leur durée de séjour dans le canton. L'intégration désigne donc, dans l'optique neuchâteloise, un processus d'adaptation mutuelle, aux niveaux individuel et collectif de tous les résidants du

Thomas Facchinetti, délégué cantonal aux étrangers, explique le concept: «Quelle que soit la durée du séjour en Suisse des populations étrangères, que l'avenir d'une partie d'entre elles soit en Suisse et pour d'autres ailleurs, il y a la nécessité fondamentale, durant le temps de leur présence ici, d'une intégration adaptée».

Il ne s'agit donc pas d'un alignement unilatéral des étrangers à une sorte de «moule helvétique» qui nierait les racines et références identitaires de l'autre, mais d'un ajustement réciproque et permanent des uns et des autres.

Une tradition vieille déjà de plus de 150 ans

Dans la foulée de la révolution neuchâteloise de 1848, les citoyens neuchâtelois ont accordé dès 1850, le droit de vote, sur le plan communal, aux étrangers établis dans le canton. Cependant, les structures d'intégration des étrangers sont restées depuis de nombreuses années l'apanage de différentes associations des immigrés qui oeuvraient en particulier pour leur insertion professionnelle. Ce n'est que dans les années 90 qu'un grand pas a été franchi avec la mise sur pied d'un Bureau du délégué aux étrangers et l'institutionnalisation de la politique cantonale en matière d'intégration des étrangers par la votation de la loi cantonale sur les étrangers en 1996. Avec cette loi, l'Etat s'est engagé de prendre à bras le corps la problématique d'intégration des étrangers.

Il exprime ainsi, très explicitement, sa grande volonté de rechercher et d'appliquer les solutions adéquates pour favoriser des relations harmonieuses entre Suisses et étrangers. Par le biais de la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers (une commission consultative du conseil d'Etat dont l'une des missions est de favoriser l'intégration des populations étrangères dans la société neuchâteloise) et le Bureau du délégué aux étrangers dont le rôle est d'appliquer la loi cantonale d'intégration des étrangers), des projets innovants en matière d'intégration sont mis en œuvre. Ils s'adressent, sans distinction, à tous les résidants du canton, peu importe leur statut. Dans ce cadre, Neuchâtel décerne chaque année un prix baptisé «Salut l'étranger». Le lauréat 2005 est une association nommée «Bel Horizon», mise sur pied par un requérant d'asile (lire Voix d'Exils n°22).

«Tous les jours, je ressens une intense satisfaction pour les pas qu'on effectue. Il y a de grandes choses et de petites choses mais en matière d'intégration, c'est l'accumulation d'expériences qui nous fait avancer», martèle Thomas Facchinetti.

Après la grande campagne de sensibilisation sur le thème NEUCHÀTOI1, beaucoup d'autres projets pilotés par le Bureau du délégué aux étrangers sont en action ou en préparation. Ce Bureau oeuvre actuellement sur les stratégies d'amélioration de l'accès à l'emploi pour les étrangers.

«Si une personne a une bonne intégration économique, elle s'intègre facilementsur le plan social», renchérit M. Facchinetti. Dans cette optique, le Bureau du délégué aux étrangers travaille avec les entreprises horlogères pour intégrer davantage les travailleurs immigrés. L'Etat doit donner à son tour aussi l'exemple en recrutant des immigrés aux postes dits visibles.

Dire ce qui ne va pas

Tout n'est pas rose dans la mise en œuvre de la politique d'intégration des étrangers à Neuchâtel. Le racisme, ce fléau, n'épargne pas ce canton. Mais les autorités veillent à le contenir. Pour ce faire, un Service de lutte contre le racisme a été mis sur pied au sein du Bureau du délégué aux étrangers. Le «Centre de compétence prévention du racisme» a pour mission de prévenir toute

forme de discrimination, d'exclusion, de restriction ou de préférence. Son originalité: toute personne, service, institution, entreprise ou organisme confrontés (directement ou indirectement) au racisme dans le canton de Neuchâtel. peut s'adresser au Centre pour témoigner, acquérir des informations utiles et s'impliquer dans la médiation. L'objectif est aussi de faire prendre conscience à tous les Neuchâtelois sur l'importance de

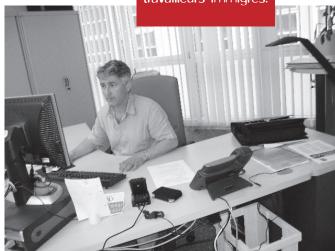
la lutte contre le racisme, un mal qui concerne tous les habitants, peu importe leurs origines.

Guillaume SEAP

Pour en savoir plus: www.ne.ch/neat

1) Manifestations interculturelles dont le but est de faire participer tous les résidants du canton autour de son histoire, ses identités actuelles et ses prolongements possibles à l'avenir. Elles sont organisées par la Communauté de travail pour l'intégration des étrangers. www.neucha-

> Le Bureau du déléqué aux étrangers travaille avec les entreprises horlogères pour intégrer davantage les travailleurs immigrés.



Thomas Facchinetti, délégué cantonal aux étrangers.





Voix d'Exils

N°24 juillet / août / septembre 2006

Valais

Pour les enfants,

c'est une très

Douces vacances à Haute-Nendaz

Marches en montagne, jeux, piscine, bricolages, spectacles, les enfants de la colonie pour requérants d'asile de Haute-Nendaz ont fait le plein d'activités et d'émotions.

Les vacances sont arrivées. Les enfants qui ont fini l'école doivent occuper leur temps libre. Les jeunes requérants d'asile ne peuvent pas voyager pendant cette période. C'est pourquoi, depuis 1993, l'Office de coordination des prestations sociales organise chaque année une colonie à leur intention.

Cette année, la colonie a pris ses quartiers à Haute-Nendaz. Elle accueille successivement deux groupes d'enfants, pour un séjour d'une semaine: d'abord une quarantaine de «petits», de 7 à 10 ans, puis une cinquantaine de «grands» de 11 à 14 ans.

Leur encadrement est assuré par une importante équipe de moniteurs constituée de requérants d'asile, de collaborateurs de l'Office de coordination des prestations sociales, de jeunes du Service civil International et d'étudiants de

l'Ecole sociale de Sion. Outre les activités sportives et récréatives, la colonie propose des temps de réflexion: par exemple, une sensibilisation à la protection de la nature ou encore une prévention sur l'hygiène dentaire. Pour les enfants, c'est une très bonne occasion de découvrir la région, de s'amuser et de passer du temps avec des enfants de différentes cultures.

Une larme et beaucoup de bonheur

La préparation d'une telle aventure est très minutieuse. On doit penser aux moindres détails. «Avant de prendre la responsabilité de la colonie en 2004, j'ai d'abord été monitrice pendant 2 étés», explique Juliane Rey-Bellet. A la question de savoir si les moniteurs rencontrent des difficultés durant la colonie, elle déclare n'avoir jamais eu de problèmes graves avec les participants.

«Nous devons faire face évidemment aux soucis normaux d'enfants de cet âge.
Certains pleurent avant de dormir car ils n'ont pas de l'habitude de quitter leur famille.»
Généralement cela passe vite. Une petite fille nous a dit: «J'ai eu une larme, rien qu'une, et après ça allait».

Paroles d'enfants

Edwin: «Aujourd'hui, avec la présentation de Pro Natura, j'ai appris qu'il fallait ramasser les déchets plutôt que de les jeter par terre et j'ai vu un film sur la pollution.»

Daniel: «C'est la première fois que je vais en colonie 6 jours et que je suis sans mes parents.» Ersena: «Je me suis fais 10 nouveaux amis.» Amar: «J'aime la colonie, mais certains enfants plus grands que moi n'aiment pas jouer avec moi parce que je suis si très petite; mais ma soeur et ma monitrice m'aident.»

Nasiba: «Hier, nous avons visité la forêt et nous avons trouvé quelques ordures, nous les avons rassemblées dans une poubelle et nous avons planté des fleurs.»

Sawan: «J'ai demandé à mon père de m'inscrire à cette colonie. J'ai passé de très bons moments quand nous avons visité le lac du barrage. J'aime jouer au badminton avec tous les autres enfants. Ici, je vis quelque chose de différent que le reste de l'année dans mon appartement à Sierre.»

Raad ABDUL-AZIZ & Betty TCHATO





Il vient de loin mais il a la volonté de réussir, d'atteindre des sommets. La quarantaine toute proche, il vient de décrocher son CFC en informatique de gestion. Réfugié politique afghan, Gholam Khatibi vit depuis six ans à Sion. Marié et père de trois enfants, il est détenteur d'un diplôme supérieur afghan dans le domaine de l'électricité. En Suisse, il a appris le français et suivi pendant une année un cours d'interprétariat. De langue maternelle Perse, il parle couramment le français et le russe. «Je remercie la Suisse de m'avoir donné cette chance et j'espère pouvoir être utile aux suisses.» a déclaré le diplômé en recevant son nouveau parchemin.

Abdul Ghani GHYASSI

T Joyeuse colonie de vacances



Une rencontre originale et très enrichissante

Pendant une année scolaire, vingttrois élèves de quatrième année du cycle d'orientation Derborence à Conthey ont suivi leurs cours de travaux manuels au Centre d'occupation et de formation pour requérants d'asile «Le Botza» à Vétroz.

Durant toute l'année scolaire et à raison d'une matinée par semaine, les élèves du cycle d'orientation Derborence (CO) ont pu découvrir différents métiers et les expérimenter dans le cadre du centre d'occupation et de formation du Botza. En début d'année, les élèves ont fait leur choix parmi les huit ateliers qui leur étaient proposés: bureautique, cuisine, service de table, menuiserie, serrurerie, maçonnerie, peinture et couture. Ils ont eu l'opportunité de participer à trois ateliers par jour durant trois mois. Dans chaque atelier, les élèves, comme les requérants d'asile, étaient encadrés par des professionnels du domaine.

La collaboration entre ces deux centres a porté ses fruits dans le sens où les jeunes du CO (23 filles et garçons) comme les requérants d'asile ont appris quelque chose de positif. Les jeunes du CO ont rencontré des personnes de cultures différentes et ont eu la possibilité de s'informer sur le système de l'asile en Suisse. Pour les requérants, cette collaboration a également été positive car ils ont pu parler de leur situation (frustration, incertitude, joie) en Suisse et de la conjoncture prévalant dans leurs pays. Vu le succès rencontré par cette expérience, cette collaboration va continuer l'année prochaine, au Botza comme au CO, l'on se réjouit que ce séjour ait permis à certain (es) de faire un choix d'apprentissage.

Témoignages de requérants d'asile

Faisal Muradi est un réfugié Afghan qui vit en Valais avec sa famille depuis deux ans. Cela fait une année qu'il travaille au restaurant du Botza. Il nous explique: « En cuisine, six à neuf élèves du CO font leur stage avec nous, il y a une grande différence d'âge entre nous. C'est pour cela, qu'au début, ils préféraient se tenir à l'écart mais aujourd'hui, nous sommes plus proches. Nous essayons de leur transmettre tout ce que nous avons appris au Botza. Pour avancer le travail, nos responsables mettent en groupe les élèves du cycle avec les réfugiés pour les aider à préparer la table, la salade, à cuisiner et à la décoration des tables. Pour l'instant, la collaboration avec ces élèves est satisfaisante. Nos relations sont tellement amicales que nous sentons appartenir à une même famille».

M.Vasosola-Enzo est un réfugié angolais qui est ingénieur, il travaille à la scierie du



♠ Les élèves ont appris les ficelles de différents métiers.

Botza. «En scierie, cinq élèves du CO sont avec nous. Ils ne viennent pas seulement pour le stage, mais aussi pour se familiariser avec les réfugiés et d'autres cultures. Au début, ils évitaient le contact avec nous car le mot réfugié était étrange pour eux. Mais petit à petit, ils se sont joints à nous et nous travaillons maintenant tous ensemble», indique-t-il.

M. Agron Syla est un réfugié du Kosovo. Il travaille dans le domaine à la serrurerie du Botza. Même s'il est un chauffeur professionnel, M.Syla est expert en menuiserie et est un bon maître pour les élèves du CO. Il nous raconte: «Tous les mardis, quatre élèves dont trois garçons et une fille viennent du CO pour faire leur stage chez nous. A la fin de leur école obligatoire, ils n'avaient aucune expérience du travail et rencontraient quelques difficultés. C'est

pour cela qu'ils viennent se familiariser avec le monde du travail. Selon le planning, le chef de l'atelier leur donne leur tâche. Au début, ils ne se sentaient pas très à l'aise avec le matériel, mais aujourd'hui ils savent déjà clouer, mesurer, coller, ils se sont familiarisés avec les outils et suivent les plans. Ils travaillent avec beaucoup de précision, essayent toujours de faire bien et d'apprendre mieux la menuiserie. Nous n'avons aucun problème avec ces jeunes et je souhaite qu'ils soient utiles pour la société.»

Abdul GHANI GHYASI & Betty TCHATO

De belles dents pour la vie

Une série de cours d'hygiène bucco-dentaire est organisée chaque trimestre par le centre de formation «le Botza». Les séances sont animées par une requérante d'asile médecin dentiste en cessation d'activité depuis son arrivée en Suisse. Au mois de juin, six ateliers ont été organisés. Les cours étaient centrés sur la brève anatomie de la dent, la formation des caries, l'hygiène, l'alimentation appropriée et la prévention du tabagisme. Ces cours sont très appréciés par les requérants d'asile qui ont eu l'opportunité d'y participer. Il est vrai que beaucoup de requérants d'asile ont des problèmes dentaires. Les apprenants posent souvent des questions liées aux traitements et au remplacement des dents manquantes.

Betty TCHATO





23

Journée du réfugié

La fête en mangeant

Lausanne a commémoré d'une façon particulière la journée du réfugié le 16 juin dernier. Il y eut une opération «portes ouvertes» au Centre des mineurs non accompagnés au cours de laquelle des recettes culinaires de différents pays ont été présentées au public. Cuisinés en partie par des jeunes filles requérantes de 15 à 18 ans, ces mets ont permis à de nombreux visiteurs de goûter quelques saveurs d'Afrique: Pamela, d'origine burundaise, a préparé du manioc. Srehiwot a présenté de l'Injera et du Wot, spécialités éthiopiennes qui ont rencontré plus de succès que les plats commandés chez le traiteur!

La prestation scénique de Nicolas Michel, alias «K» a fait vibrer la cérémonie au moyen de ses chansons pleines d'humour et de compassion.

Etonné par cette fête et par la présence de tant de beau monde, un mineur se demandait même si Christoph Blocher n'aurait pas pris part à la soirée...

Siaka BARRO



Récit

Ma journée maudite, au nom de mon permis N

Mon statut de requérant d'asile me révèle bien de surprises. En voici quelques unes qui ont jalonné une de mes journées à Lausanne. Ma petite bourse en poche (12 francs par jour, soit 360 francs mensuels), je suis allé à la poste de Prilly pour m'acheter un Natel. Après une vinataine de minutes d'attente, la caissière m'informa: «Monsieur, votre livret N ne vous autorise pas à acheter un téléphone portable avec la carte SIM1)...» Une longue minute de silence s'ensuivit. «L'autre possibilité qui vous est offerte est de trouver un proche qui possède un permis valable (B, C ou nationalité suisse) pour vous faire enregistrer...»Nouveau silence. «Je suis désolée Monsieur», finit par déclarer la postière devant mon air déconfit. Accorder l'usage du téléphone portable aux seules personnes possédant un permis «valable» me parait insensé, car les requérants d'asile aussi ont droit à la communication, soit pour leurs parents, leur travail ou leurs rendezvous chez le médecin, par exemple.

Chose paradoxale, j'ai souvenance de m'être annoncé au Centre d'enregistrement pour requérants d'asile à Vallorbe avec mon passeport contenant cinq visas suisses. Ce même passeport fût remplacé par un permis N qui porte au versola mention suivante: «Ce document ne prouve pas l'identité de son titulaire»! Quittant cette expérience négative encore toute fraîche, j'ai vite été rattrapé par un autre problème: les agissements de quelques quidams m'ont indiqué que ma couleur de peau aussi peut m'occasionner des désagréments dans certaines zones de la ville de Lausanne.

Harcèlement

Ces places fourmillent de passants mais révèlent un autre calvaire si toutefois l'on doit obligatoirement y transiter. Un jour, à peine descendu d'un bus, je vis trois personnes se rapprocher de moi à tour de rôle. La scène eut lieu entre l'axe Chauderon – Bel-air. Ils me demandèrent tout de go de la cocaïne ou de la marijuana. Cet ignoble petit commerce pratiqué par une poignée de jeunes originaires de certains pays d'Afrique, blesse la majorité des autres dans leur amour propre. Car il semble bien que le trafic de cocaïne est vu à Lausanne comme étant une affaire de couleur de peau. Que faire de cette journée qui s'annonçait continuellement triste déjà à 10 heures du matin? Je devais me rendre à un rendez-vous médical pour retirer mon bon de délégation nécessaire pour avoir accès au traitement d'un «médecin

spécialiste». Mais ce passage au Centre de santé pour requérant d'asile du canton de Vaud est un de mes pires cauchemars. Craignant que cette séance de consultation ne se transforme encore une fois en interview sur les motifs de ma demande d'asile, je pris la résolution de rebrousser chemin. C'est là que la «sympathie» d'une vieille dame attira mon attention.

Le Black, la vieille mamie et «Hugo»

En général, dans une bonne partie de l'Afrique, les plus jeunes saluent et rendent de petits services aux personnes âgées. Lorsque je remontai dans le bus, j'ai dû céder ma place à une dame d'un âge respectable. La bonne dame occupa bien gentiment ma place, mais à ma grande surprise, plaçât son chien prénommé Hugo sur l'autre place voisine. Je restai debout sans piper mot.

Deux arrêts plus tard, lorsqu'elle s'apprêtait de descendre du bus, je lui souhaitai une bonne journée. Elle répondit: «On est toujours bien chez soi!»

Le soir tombé, je décidai de regagner mon domicile. Mon centre d'hébergement grouille d'une impolitesse qui ne dit pas son nom: les rapports sont parfois très difficiles entre requérants d'asile, de même qu'avec certains surveillants de nuits, les «veilleurs»...

A peine déshabillé pour prendre une douche, un des veilleurs ouvrit la porte de ma chambre sans avoir préalablement frappé. Cette dernière humiliation fut le coup de grâce portée à ma journée qui est loin d'être singulière pour un requérant d'asile.

Siaka BARRO

 SIM: Subscriber Identity Module, terme en anglais qui désigne tout simplement la puce que l'on place dans son téléphone portable pour accéder au réseau

> Le trafic de cocaïne est vu à Lausanne comme étant une affaire de couleur de peau.







24

Travaux d'utilité publique: les requérants volontaires témoignent

Nettoyer les bus pour 300 francs par mois, est-ce utile ou dégradant? Le programme d'occupation lancé en printemps dans les transports lausannois a suscité un large débat. Les requérants d'asile qui y participent réagissent.

Initié conjointement par la Fondation vaudoise d'accueil des requérants d'asile (Fareas) et les Transports publics lausannois (TL), l'opération «Bus: net» qui a débuté au début du mois de mai continue son chemin. Les partenaires ont annoncé début juillet que le programme continuerait au moins iusqu'à la fin de l'année. «Bus: net» est composé de deux équipes de cina requérants d'asile qui travaillent pour l'une dans la matinée et pour l'autre dans l'après-midi. Les participants n'ont qu'une trentaine de secondes pour nettoyer les bus à l'arrêt de Saint-François à Lausanne. Ils aident parfois également les personnes âgées ou les mamans avec poussette à monter ou descendre du véhicule, ce qui a été très bien perçu par la population lausannoise.

Bonne ambiance

Une des équipes croisées sur place est essentiellement composée de ressortissants de Somalie: ces personnes se sont rencontrées par hasard à ce programme, mais étant compatriotes elles s'entendent très bien et il règne une ambiance bon enfant au sein du groupe. «C'est une bonne initiative car cela me permet d'éviter l'ennui et tous les autres vices qui peuvent en résulter», lance Khalid. Et les autres d'acquiescer. Quant à Jean-Pierre Ngomssy, d'origine camerounaise et requérant d'asile en Suisse depuis deux ans, il est élève à l'EPRE (Ecole professionnelle supérieure d'électronique) de Lausanne. Parallèlement à ses cours, il fait partie de ce programme d'occupation. Nommé adjoint au chef d'équipe du groupe, Jean-Pierre donne de l'importance à son rôle: « Pour moi, l'opération est positive pour l'image du requérant d'asile, et le sentiment de me savoir utile à quelque chose me comble».

Selon François Chevalier, responsable des programmes d'occupation de la Fareas, il s'agit de trouver un nombre d'activités variées pour éviter le désœuvrement des requérants d'asile, qui sont nombreux à avoir reçu une interdiction de travailler. C'est dans cette optique que s'inscrit également un nouveau programme d'utilité publique dans la commune de Moudon. La Fareas a aussi à cœur de trouver des voies et moyens qui permettront à long terme de valoriser les requérants d'asile par la création de modules qui aident les requérants d'asile à se vendre sur le marché du travail. L'entité occupation-emploi de la Fareas cherchera aussi des

places de stage pour ceux qui sont non seulement dans le besoin, mais qui en ont les capacités.

Critiques

Tout requérant d'asile participant à un programme d'occupation reçoit en plus de son assistance mensuelle une indemnité de 300 francs pour 20 heures de travail par semaine. Sur ce point, la Fareas a été critiquée par le syndicat SUD et la Coordination asile, qui ont reproché à la Fareas de faire du dumping salarial quant à la rémunération accordée aux requérants d'asile. «Un programme d'occupation n'est pas considéré comme un travail à plein temps permettant d'assurer l'autonomie. Par conséquent, dire qu'il y a dumping salarial est inexact puisqu'il faut noter que les frais de logement et d'assurance maladie sont pris en charge par la Fareas, en plus de l'assistance financière

de base qui est maintenue», relève Emmanuelle Marendaz Colle, chargée de communication de la Fareas.

«Il est vrai que ce n'est pas cher payé, relève pour sa part Jean-Pierre Ngomssy, mais c'est un plus à mon assistance, et cela vaut mieux que d'être désoeuvré».

D'ailleurs la démarche de participer à un programme d'occupation est entièrement volontaire, et il y a plus de candidats que de places, souligne l'institution.

Les participants nettoient les bus à l'arrêt de Saint-François.

Il s'agit de trouver un nombre d'activités variées pour éviter le désœuvrement des requérants d'asile.

Madina KABOTCHOUKO





Carte postale d'Irak



Irak: de la Mésopotamie à l'ère Saddam

Derrière la dictature déchue de Saddam Hussein, les conflits sans fin et les nouvelles des attentats kamikazes quotidiens, se cache un pays à l'histoire millénaire dont l'origine se perd dans le brouillard de la nuit des temps.

Le nom «Mésopotamie» nous vient du grec «meso» [entre] et «potamos» [fleuve], et signifie «Le Pays Entre les deux Fleuves«, ces fleuves sont le Tigre et l'Euphrate.
Pays des Mille et Une Nuit, des Jardins suspendus de Babylone, ou encore de la première bibliothèque jamais découverte (celle d'Assourbanipal à Ninive), c'est là que l'écriture est née avec le «cunéiforme» – dont les éléments ont la forme de clous – il y a 3000 ans. Et c'est à cette même époque que les Sumériens (l'un des nombreux peuples de l'ancienne Mésopotamie) ont inventé la roue.

Paysage

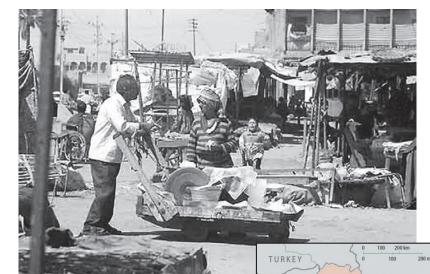
L'Irak se trouve au cœur du Moyen-Orient. D'une superficie de 437 072 km2 (environ 3 fois l'Angleterre), ce pays ne dispose que d'une vingtaine de kilomètres de côtes lagunaires qui constituent sa seule ouverture sur le Golfe persique. Sa capitale est Bagdad, située au centre du pays, Bassora (au Sud) et Mossoul (au Nord) sont les deux autres principales villes.

Le pays est dominé par la vaste plaine de la Mésopotamie où coulent, en direction du Golfe persique, le Tigre et l'Euphrate. Le Nord est occupé par de hautes montagnes (Mont Hazarost 3607 m). En aval, les deux fleuves forment une large plaine alluviale. Aux environs de Bagdad, les deux fleuves se rapprochent puis s'étalent dans une plaine marécageuse, avant de former le Chatt-al-Arab débouchant sur le Golfe persique par un vaste delta.

Le climat de la plaine mésopotamienne est l'un des plus chauds du monde en été quand souffle le vent du Golfe persique (45° en juillet à Bagdad). Au Sud, l'influence tropicale est sensible, par contre, le climat est plus continental dans le Nord montagneux, permettant des neiges abondantes.

Instabilité politique

Ce territoire a longtemps fait partie de l'Empire Ottoman. Il a été occupé par la Grande-



SYRIA

ORDAN

SAUDI

ARABIA

个 Une scène dans un marché de Bagdad.

Bretagne au début du XXe siècle. En 1958, l'Irak est officiellement «une République» en 1958 après avoir été une monarchie probritannique depuis juin 1930.

Le régime qui mène Saddam Hussein à la tête de l'Irak prend racine le 17 juillet 1968, lorsque le leader du parti Baas, le général Ahmed Hassan al-Bakr, assiège le palais présidentiel et prend le pouvoir le 30 juillet. Saddam Hussein est alors numéro deux du régime et se charge d'organiser les milices baasistes qui vont réprimer les opposants nassériens et communistes. Il remplace le général Al-Bakr en 1979 et s'accroche à son poste jusqu'en 2003, date de l'invasion américaine et le début d'une nouvelle ère à l'avenir incertain.

En dépit de la présence de nombreuses minorités non musulmanes dans la population irakienne, la seule religion officielle de l'Irak est l'Islam (c'est inscrit dans la nouvelle Constitution adoptée en 2005). Ceci signifie la continuation des discriminations religieuses et culturelles pour ces minorités, notamment les Chrétiens, avec la perspective inquiétante d'un Etat théocratique à l'instar du régime des Mollahs en Iran.

Le pétrole, richesse ou source de malédiction?

Deuxième plus importante réserve mondiale, le pétrole constitue la principale ressource naturelle de ce pays. Convoité actuellement par les Américains, il a été longtemps exploité par des compagnies étrangères avant d'être nationalisé en 1972, peu après l'arrivée des Bassistes au pouvoir. Sous l'égide de Saddam, ceux-ci vont utiliser une grande partie de la rente pétrolière pour l'achat d'armes et pour asseoir le prestige du clan au pouvoir. Gabegie et arrogance sont à l'origine des trois guerres successives (conflit Iran-Irak, première et seconde guerre du Golfe) qui ont débouché sur l'anéantissement de la société irakienne.

Malgré cela, la population irakienne dans son ensemble continue à croire en la possibilité d'une vie meilleure et résiste même avec humour face à la dure réalité quotidienne faite d'explosions de bombes et de précarité. Elle a toujours su se relever des crises qu'elle a vécues à travers son histoire, et comme dit Simone de Beauvoir: «Dans toutes les larmes, s'attarde un espoir».

Dominique HUSNIYA

As Sulaymānīyah

BAGHDAD

Al Küt

Karbalā'*

IRAN

Al Basrah.







Blaise Domche, président de l'association «Différents et Voisins»

Il est le premier président de la toute nouvelle association «Différents et Voisins», une organisation qui se fixe pour objectif de faire vivre ensemble les requérants d'asile et le voisinage en harmonie.

D'origine camerounaise, Blaise Domche arrive en Suisse en juin 2002. Soucieux d'acquérir du savoir utile, il n'hésite pas à investir son temps aux Ateliers formation (ATFOR) de l'Hospice général, où il bénéficie de deux formations au centre d'Anières: soudure et entretien des espaces verts. Il travaille ensuite comme employé d'entretien à l'hôtel la Réserve de Genève pendant 2 ans. D'un naturel réservé, Blaise Domche n'aime pas parler de lui. Par contre, il est intarissable lorsqu'il s'agit d'expliquer ce qu'il peut faire de positif avec ceux qui l'entourent. Il s'intéresse aux problèmes de relations entre les requérants d'asile et les Suisses depuis son arrivée à Genève. En guête de solutions aux problèmes qu'il ne cesse d'observer, Blaise Domche se rapproche du Réseau habitants-requérants d'asile de l'Unité Dunant (quartier de Plainpalais à Genève), une structure informelle de médiation créée en 2003 par l'assistant social Norberto Tavares De Carvalho. Animé par les habitants des immeubles (Suisses, requérants d'asile et autres étrangers), ce Réseau a permis de régler dans le calme et le respect mutuel plusieurs conflits de voisinage et autres incompréhensions survenus dans le quartier de Plainpalais. Blaise Domche participe à toutes les réunions organisées par cette structure. Le succès sans cesse grandissant du Réseau pousse ses membres à prendre une décision importante: former une association en due et bonne forme. Une assemblée constitutive est convoquée le 3 avril 2003 au fover «Forget me not» de Plainpalais. A l'issue de cette rencontre, le Réseau devient l'association «Différents et Voisins» et se choisit un président en la personne de Blaise Domche, à l'unanimité

Optimisme et ouverture

Ce dernier, fier et motivé, déclare: «En tant qu'homme d'action, j'ai accepté de présider cette association pour montrer d'une part le côté positif de la présence des requérants d'asile à ceux qui les stigmatisent. Et d'autre part, pour pouvoir aller de foyer en foyer expliquer aux requérants d'asile les principes de l'intégration, leur dire de jouer la carte de l'ouverture et, surtout, de ne pas se comporter en victimes résignées.»



"Différents et voisins" est de former très rapidement de véritables médiateurs.

Optimiste, Blaise Domche déclare à qui veut l'entendre que son association est l'instrument qu'il faut à Genève pour consolider «la culture de respect et d'échanges interculturels». Pour y arriver, le président de «Différents et Voisins» rappelle que son travail est soutenu par un Comité directeur composé en grande partie de Genevois. Les services de l'Hospice général chargés de l'encadrement et de l'intégration des requérants d'asile constituent à n'en point douter le socle indispensable aux actions présentes et futures de la jeune association. C'est pourquoi. Blaise Domche veille à «ne pas rompre les liens avec eux», surtout dans cette phase où il projette de poursuivre l'implantation de «Différents et Voisins» dans tout le canton de Genève, de le faire connaître des autorités et du public puis de s'engager dans l'organisation des activités liées à ses objectifs. Le président de «Différents et Voisins» s'attaque déjà à un projet: «Former très rapidement de véritables médiateurs »

Sans se départir de son sourire, il déclare que «l'éventail des choses à améliorer dans les rapports entre Suisses et leurs voisins requérants d'asile est immense.» La bonne humeur est de rigueur là où le jeune président de «Différents et voisins» passe.

Shuku KOMBE

Le Comité de «Différents et voisins» est composé de Françoise Ramseier, Anne Divorne, Blaise Domche, Mamadou Daffé et José Méan. Vérificateurs de comptes: Salomé Kantengwa, Nouri Tahirou.

L'Association est basée au foyer de la rue Barthélemy-Menn, 5. Téléphone: 022 329 48 15



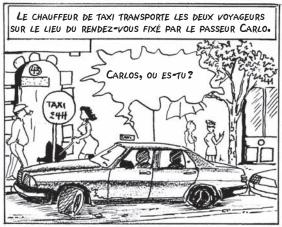




Wuka Mabonde : à travers les collines

Dessinateur: Guy LUBANZADIO

Dans le précédent épisode (N°23), Abou et son oncle Mbila sont bien arrivés en Italie et cherchent le contact d'un passeur. Vont-ils y parvenir?















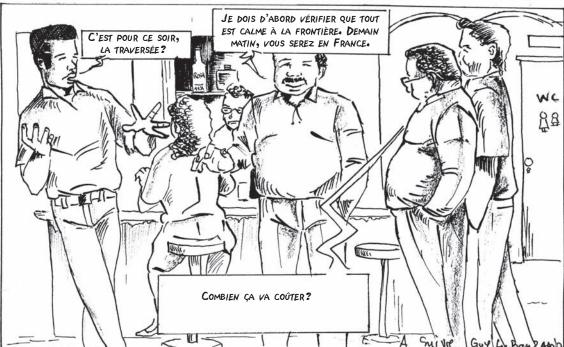
(











(

Recette

Oignon farci (Dolmeye piaz)

L'oignon ou «Allium cepa» (nom scientifique) était cultivé et apprécié dans l'empire égyptien et en Mésopotamie 3000 ans avant Jésus-Christ. La culture de ce condiment s'est développée par la suite en Europe en toute saison.

Les nombreuses variétés d'oignons sont généralement classées, selon la couleur du bulbe: oignons blancs, oignons de couleur (jaunes, rouges) et aussi les oignons à tondre (ciboule). Largement cultivée dans le monde comme plante potagère pour ses bulbes de saveur et d'odeur forte, l'oignon est utilisé dans de très nombreuses recettes. Le plat à base d'oignons le plus apprécié chez les Kurdes, Turcs, Arabes, Iraniens et autres peuples du Moyen Orient est le Dolmeye Piaz (l'oignon farci). La préparation de cette recette est longue et minutieuse. En raison de la durée de préparation, le Dolmeye piaz est considéré comme un plat extraordinaire, programmé pour les jours de fêtes ou pendant les vacances d'été. En Iran, il est préparé en grande quantité les jours de cérémonies; les voisins et les amis sont invités à le déguster.



Ingrédients

12 gros oignons 600 g de viande hachée de boeuf ou d'agneau

200 g de riz

150 g de pois cassés

2 grosses tomates

2 piments verts

1 bouquet de persil

2 bouquets de ciboulette

2 bouquets d'estragon

1 bouquet d'oignon vert

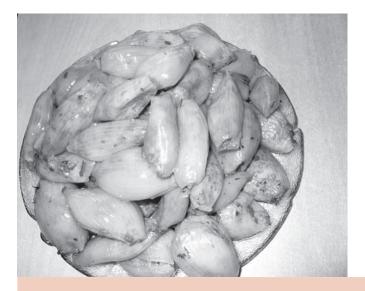
50 g de beurre

6 cuillerées à soupe d'huile

2 cuillerées à soupe de jus de citron

1e cuillerée à soupe de sauce tomate 1/2 cuillerées à café de curcuma

Sel et poivre



Préparation des oignons

Eplucher et nettoyer les oignons .Dans le sens de la longueur, trancher les bulbes jusqu'au milieu. Faire bouillir l'eau avec du sel dans une casserole, plonger les oignons dedans et laisser bouillir 5 petites minutes .Les passer à la passoire et les laisser refroidir, Détacher les feuilles d'oignon et les trier soigneusement et les garder de côté dans un plat (chaque oignon donne normalement 5 à 6 feuilles)

Préparation de la farce

Faire cuire le riz dans l'eau bouillante et salée pendant 6 à 8 minutes, quelques secondes avant de le passer à la passoire, verser les grains dans une casserole et les rincer sous l'eau froide délicatement. Laver les pois cassés, les laisser tremper pendant une heure et les faire cuire 30 minutes.

Laver et hacher les fines herbes, tomates et piments verts. Chauffer le beurre dans un pôle, y faire revenir le hachis de viande pendant une bonne dizaine de minutes en ajoutant le curcuma. Ajouter ensuite les herbes et les légumes hachés, retirer la poêle du feu et laisser refroidir.

Rassembler tous les ingrédients (sauf les oignons effeuillés) dans un grand récipient et les mélanger, ajouter du sel et du poivre à

Prendre une casserole, enduire l'intérieur avec 4 cuillerées à soupe d'huile pour que les oignons ne s'y collent pas pendant la cuisson. Remplir soigneusement chaque feuille d'oignon de farce ainsi obtenue, bien les rouler et les placer une par une dans la casserole. Porter le tout à feu fort pendant une dizaine de minutes. Dans une autre casserole, chauffer le reste de l'huile, y ajouter la sauce tomate et le jus de citron ainsi qu'une tasse à café de l'eau. Laisser bouillir la sauce quelques secondes et l'étaler sur toute la surface des oignons farcis à l'aide d'une cuiller. Couvrir la casserole et laisser cuire pendant une heure.

C'est prêt mais attention; retirer la casserole du feu et ôter le couvercle pour 15 minute de refroidissement. Enfin servir délicatement le Dolmeye Piaz en les plaçant un à un les oignons dans les assiettes

Bon appétit!





Lecture

Quand la cuisine est multiculturelle

Portant le doux titre de Saveurs en partage, un petit livre de recettes d'une soixantaine de pages vient de paraître aux Ateliers formation (ATFOR) de l'Aide aux requérants d'asile. Edité par l'Hospice général, il est le fruit d'un projet initié par les responsables des ateliers Cuisine et Média. L'ouvrage comporte une trentaine de recettes constituées de délicats mélanges de mets exotiques (Afrique, Asie et Amérique latine) et de plats suisses. Les apprenants de l'atelier de cuisine ont activement contribué à la réalisation de ce livre destiné à être un support de cours; ils y ont apporté les richesses culinaires de leur pays d'origine. Finalement, ils ont recréé, sous la direction de leur responsable d'atelier, des recettes aux saveurs exquises où toutes les cultures culinaires se retrouvent et s'associent, «Hamburger de lentilles», «Risotto coloré» ou encore «boulettes de riz et de viande», sont autant d'appellations nouvelles que de plats qui donnent envie de cuisiner, car les photos illustrant les recettes font ressortir tous les détails qui aiguisent l'appétit du lecteur. Il y a une prédominance des plats végétariens. Les auteurs ont également mis l'accent sur d'autres aspects: la facilité de réalisation des recettes, le côté bon marché des ingrédients et la qualité diététique des plats présentés.

La première partie du livre présente quelques conseils pratiques que tout amateur de cuisine aura du plaisir à lire. En effet, les auteurs expliquent les différents modes de cuisson, allant de la friture au cuisson à l'eau en passant par l'étouffée. L'art de la table y est décrit avec simplicité ainsi que différentes astuces pour conserver les aliments, sans oublier l'usage du four ou le calcul des calories. Finalement, un glossaire permet aux novices et mêmes aux connaisseurs de se familiariser avec le vocabulaire du «parfait cordon bleu».

Saveurs en partage est en vente auprès de la réception centrale de l'Hospice général (12 Cours de Rive) et de celles de l'Aide aux requérants d'asile (ARA) (45-47A, rue de Lausanne et 1 chemin de Poussy). Il peut également être commandé par e-mail (publications.hg@ge-arine.ch). Son prix est de 5 francs pour les requérants d'asile (10 francs pour les non requérants d'asile).

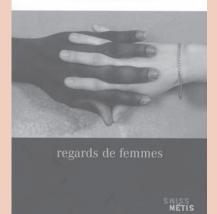
Shuku KOMBE



Entre Blanches et Noirs, confidences de Suissesses

INNOCENT NAKI Préface: Jean Ziegler

Métissage culturel



Le mari est africain, il a la peau noire. La femme est suissesse de souche, elle a bien sûr la peau blanche. Ils vivent en Helvétie où des histoires de xénophobie et de racisme viennent troubler le couple. «Se montrer avec un Noir, c'était prendre le risque d'écoper des regards et des propos désobligeants» témoigne Claudia, une Valaisanne qui raconte les circonstances difficiles de sa rencontre avec son premier mari dans la localité de Nendaz. «J'ai tiré de ma longue expérience avec cette minorité visible, qu'est la minorité noire, la capacité à ignorer la méchanceté gratuite», relève Gaby, une zürichoise mariée plusieurs fois avec des hommes d'origine africaine.

Cinq femmes d'origine suisse ont accepté de raconter dans les moindres détails leurs expériences sentimentales et conjugales avec des hommes noirs de teint. Les témoignages sont frais et truffés d'anec-

Préfacé par Jean Ziegler, «Métissage culturel, regards de femmes» est un livre entretien remarquablement mené par Innocent Naki. Cet auteur d'origine ivoirienne est lui-même marié à une Suissesse de Fribourg. Il est impliqué depuis de nombreuses années dans des projets relatifs à la cohabitation des cultures en Suisse pour «faire tomber le mur des préjugées», explique-t-il.

Métissage culturel, regards de femmes est édité chez Swiss Métis (2006). Il est disponible en librairie. Une version allemande est parue le 18 août dernier.

Shuku KOMBE







 \bigoplus





Dessin de Chappatte paru dans «Le Temps» du 31 août 2006.

Abonnements

Si vous désirez recevoir régulièrement votre Trimestriel préféré par la poste, vous avez la possibilité de souscrire un abonnement adapté à tous les porte-monnaie!

- 1. Abonnement d'une année (4 numéros) au prix spécial de CHF 12.-, réservé aux requérants d'asile.
- 2. Abonnement normal d'une année (4 numéros) au prix de CHF 25.-
- 3. Abonnement de soutien d'une année au prix de CHF 60.-
- 4. Abonnement pour institutions (2 exemplaires par numéro) CHF 60.-

Il suffit de nous écrire pour enregistrer votre commande.

Hospice général Service de Communication Cours de Rive 12 1204 Genève Téléphone: 022 420 53 00

E-mail: publications.hg@ge-ariane.ch

Voix d'Exils N° 24

Editeur: Hospice général, Aide aux requérants d'asile (ARA)-Genève. Responsable d'édition : Anne Nouspikel. Responsable de la Rédaction : Frank Kodbaye Mlse en page : Rébecca Pittet

Rédaction genevoise

Rue Rothschild 58 – 1202 Genève Tél. 022 420 45 03/04 E-mail : redaction@voixdexils.ch Anderson Makedi, Guy Lubanzadio, Soraya Hatam, Amani Madani, Luyindula Ngimbi, Assa Birikawinde, Chantal Kombe Shuku Illustrations : Guy Lubanzadio

RÉGIONS

Rédaction fribourgeoise Croix-Rouge Fribourgeoise

Saint-Nicolas-de-Flue 20 – 1705 Fribourg Tél. 026 425 41 64 Email: voixdefribourg@bluemail.ch Responsable projet: Raoul Galley Responsable de la rédaction François Coianiz Rédacteurs : Momo Temgoua, Roger Jules, Hanny-Alemon Jean-Jacques

Rédaction jurassienne

Centre du Simplon, rue du Jura 37, CP 1125, 2900 Porrentruy Tél. 032 466 68 68; Fax 032 466 92 62 Email: claude.saunier@ajada.ch Responsable de rédaction : Claude Saunier Rédacteurs : Shemeles Bezabehe, Ismaël Kout, Fekpey Kudzo Akpéné

Rédaction neuchâteloise Office social de l'asile

Rue des Charmettes 10C – 2006 Neuchâtel Tél. 032 732 99 15 ou 032 732 99 02; Fax 032 732 99 11 E-mail: daniel.kienholz@ne.ch Daniel Kienholz, Marie-France Bitz,

Roselyne Petruzzi Rédacteurs: Nasrine Sadeghi Nugurani. Théophile Kenmogne, Nassir Ablahad Husniya, Guillaume Seap, Francine.

Rédaction valaisanne

Centre de Formation «Le Botza» Zone industrielle – 1963 VETROZ Tél. 027 345 39 03; Fax 027 346 39 11 E-mail : Christiane.briguet@admin.vs.ch Responsable de la Rédaction Christiane Briguet, Christiane Terrettaz Rédacteurs : Betty Tchato, Raad Abdul-Aziz, Abdul Ghani Ghyasi, Gholam Khatibi.

Rédaction vaudoise

Rue du Bugnon 42 – 1020 Renens Tél. 021 637 57 89; Fax. 021 637 57 63 E-mail : voixdexils@fareas.ch Responsable de la rédaction : Emmanuelle Marendazcolle Rédacteurs : Siaka Barro, Madina Kabotchouko

Ont collaboré à ce numéro

Théogène-Octave Gakuba

Crédit Photos

page 1 Christophe Pittet page 8 ASDS-Genève page 10 Yann Golay/OSAR page 26 CICR







